

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_ORT2_2023-CC

S²LO

Etude stratégique
pour la
revitalisation du
centre-bourg de
Friville-Escarbotin
19/09/2023

Annexe 4 : Stratégie & plan d'actions


Petites villes
de demain



1. ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REVITALISATION.....3

2. ARMATURE DE LA STRATEGIE DE REVITALISATION.....4

3. STRATEGIE DE REVITALISATION.....5

Axe 1 : Une nouvelle centralité et une mise en réseaux pour un centre-bourg plus vivant

Axe 2 : Un cadre de vie durable et inclusif pour un centre-bourg attractif et convivial

Axe 3 : Un centre-bourg en lien avec son territoire et son histoire

4. PLAN GUIDE – EXTRAIT.....9

5. FICHES ACTIONS.....10

I.1 Requalification de la friche Bricard / CD Industrie / Chuchu 10

I.2 Mise en place d'un plan de gestion durable et requalification des friches 17

I.3 Développement d'une stratégie commerciale depuis un état des lieux de la vacance 21

I.4 Expérimentation d'actions permettant de résorber la vacance commerciale 25

I.5 Installation d'une maison France Services : Renforcer les équipements et les services de proximité au bénéfice d'une amélioration de la qualité de vie 31

I.6 Coordination des animations et de la communication pour un centre-ville animé 33

I.7 Renforcement de la qualité des devantures commerciales et des liens commerçants / commune 35

I.8 Réalisation d'une fresque participative sur les façades de la salle Arago 39

I.9 Rénovation énergétique des bâtiments communaux 40

I.10 Restructuration de la piste d'athlétisme et de ses ateliers de saut et de lancer 42

I.11 Mise en place d'un réseau de chaleur 43

II.1 Renaturation des cours d'écoles 44

II.2 Renaturation des espaces publics 46

II.3 Apaisement et rééquilibrage des circulations en centre-bourg 49

II.4 Protection et valorisation du patrimoine local et renforcement de la qualité architecturale des constructions 55

II.5 Promotion de la rénovation des logements privés 58

II.6 Conduire une politique de rénovation de l'habitat 62

II.7 Remise sur le marché des logements vacants ou dégradés : proposer des logements privés locatifs à loyer maîtrisé 65

II.8 Création d'un quartier séniors sur la friche Chuchu 70

II.9 Développement de l'hébergement pour les jeunes apprentis, alternants et saisonniers 72

III.1 Création d'un projet culturel intergénérationnel autour du patrimoine industriel 74

III.2 Soutien à la mise en œuvre de la stratégie touristique locale 75

III.3 Amélioration des continuités douces vers le centre-bourg 77

ANNEXES.....80

1. Elaboration de la stratégie de revitalisation

La stratégie de revitalisation est tout d'abord fondée le diagnostic, lui-même réalisé à partir :

- d'une analyse de terrain ;
- de l'analyse technique des documents cadres et diverses données statistiques et études concernant le territoire communal et élargi
- de l'exploitation de deux enquêtes : une enquête auprès de douze commerçants du centre-bourg et des entretiens de rue auprès de 43 personnes rencontrées dans les espaces publics de la commune.

D'autre part, la stratégie s'appuie sur un atelier participatif organisé à l'issue du diagnostic (cf. livret de restitution du questionnaire).

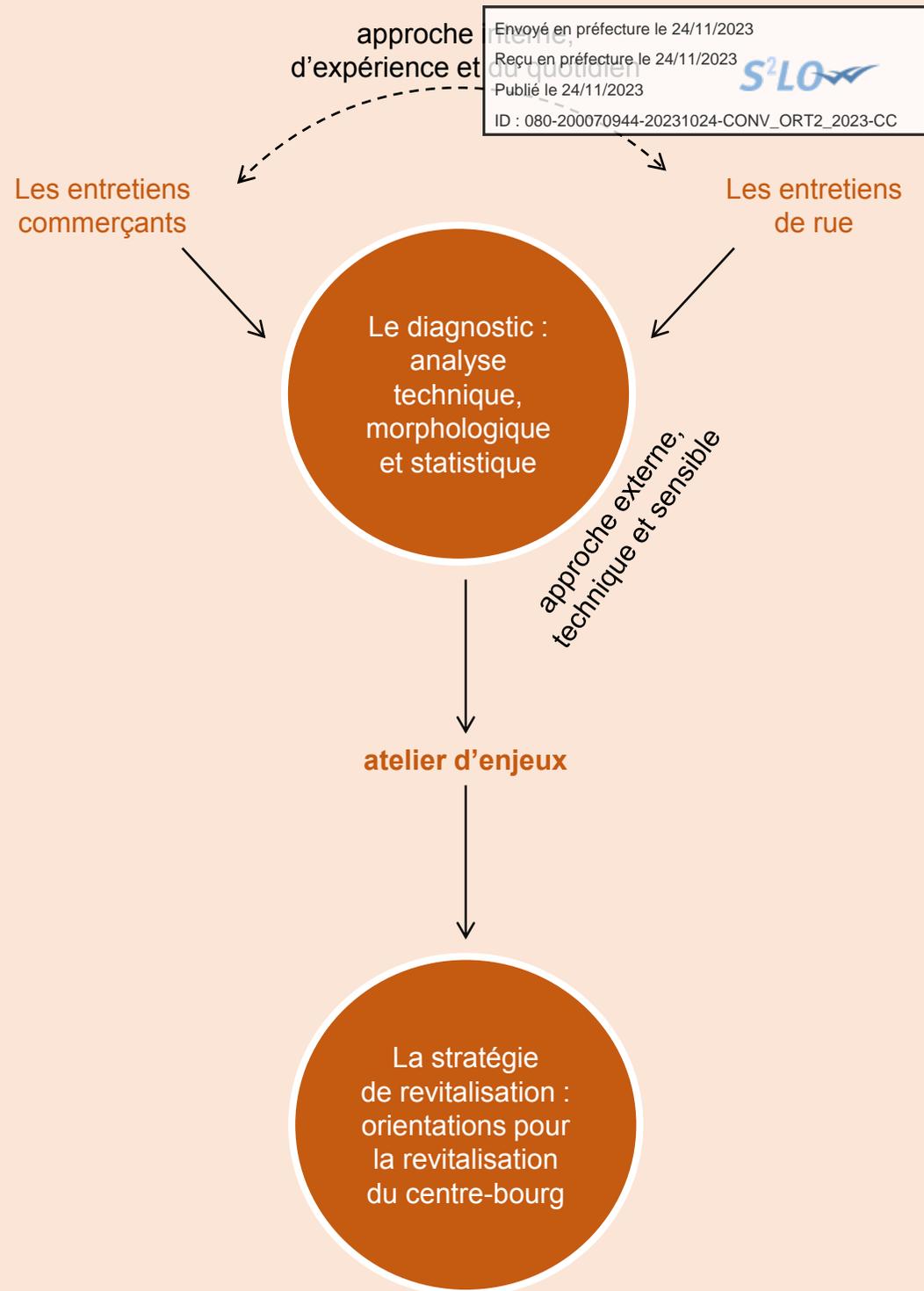
Ainsi, à la croisée du diagnostic et de ce premier atelier, les enjeux de la revitalisation ont été clairement identifiés.

Afin d'y répondre, 16 orientations sont développées, organisées selon les trois axes d'enjeux suivants :

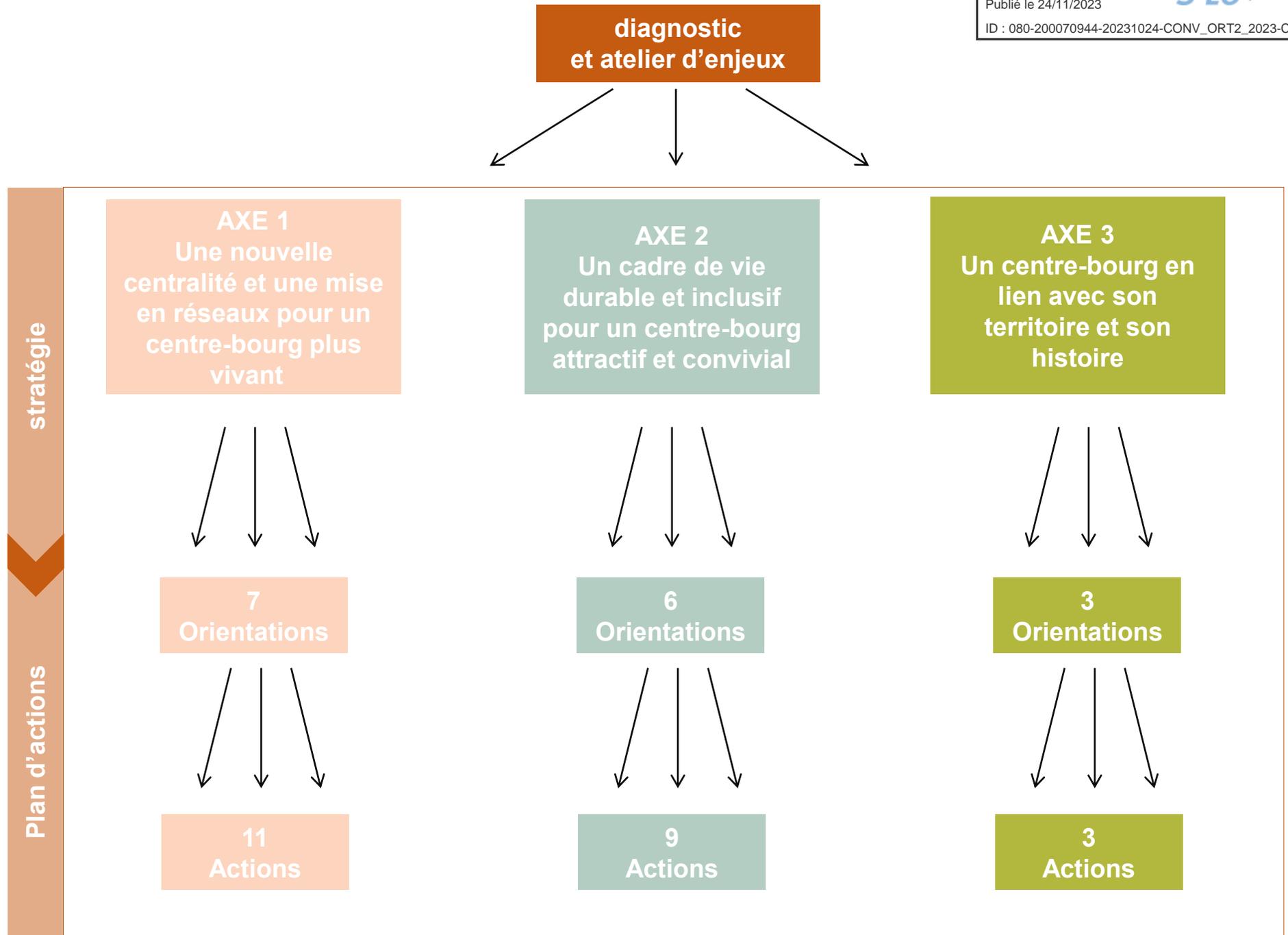
L'axe 1 « Une nouvelle centralité et une mise en réseaux pour un centre-bourg plus vivant » cible des enjeux liés plus particulièrement aux thématiques de réinvestissement des friches, de l'offre de proximité en centre-bourg et de mobilités douces ;

L'axe 2 « Un cadre de vie durable et inclusif pour un centre-bourg attractif et convivial » concerne les problématiques de qualité des espaces publics et de l'habitat ;

L'axe 3 « Un centre-bourg en lien avec son territoire et son histoire » répond aux enjeux d'intégration de l'histoire industrielle et agricole de la commune pour imaginer le futur de son centre-bourg et renforcer son attractivité.



2. Armature de la stratégie de revitalisation



3. Stratégie de revitalisation

A. > Porter l'émergence d'une nouvelle centralité : la friche Bricard

La friche Bricard et ses alentours forment aujourd'hui un pôle de proximité de la commune, en matière de commerces et services notamment. Par ailleurs, la friche est aujourd'hui un lieu repère de la commune, dont le clocheton constitue le principal élément emblématique. Cette orientation vise donc à affirmer le rôle structurant de ce lieu en y développant les fonctions majeures d'un centre-bourg. Il s'agira, au travers du projet urbain et des fiches actions, de questionner l'esquisse ayant déjà été réalisée afin d'affiner d'une part la préprogrammation, et d'autre part d'ajuster les aménagements proposés afin de répondre également aux autres orientations de la stratégie. Le réinvestissement de la friche devra être pensée en complémentarité du secteur de la Mairie autour de la place Jean Jaurès.

B. > Anticiper une gestion durable et le réinvestissement progressif des friches

Cette orientation va de pair avec la précédente. En effet, la commune compte 8 friches, réparties sur 7 ha. Plutôt qu'un stock, ce foncier est à considérer comme un flux, dans le sens où d'autres emprises aujourd'hui industrielles sont susceptibles de devenir des friches à plus ou moins long terme et ainsi augmenter cette surface totale. La commune a besoin de mettre en place une stratégie globale et systématisée de gestion de ces friches, à adapter au fur et à mesure en fonction des expériences successives de requalification. Les actions développées dans le cadre de cette orientation devront permettre d'établir les fondements de cette stratégie, de prioriser le réinvestissement des friches, d'aider au choix des méthodes de dépollution à privilégier et de définir des aménagements ou programmations pour ces friches. La priorisation d'intervention et les propositions d'aménagement seront travaillées en lien avec le renforcement du pôle Bricard.

C. > Accompagner le maintien et le développement commercial en centre-bourg

Cette orientation vise à renforcer la stratégie communale en matière de commerce de proximité en s'appuyant sur le projet de réaménagement de la friche Bricard. Il s'agira de constituer un linéaire marchand continu entre le pôle de proximité « Bricard » et le pôle de proximité « mairie Jean Jaurès » et de travailler une diversité et une complémentarité de l'offre entre les deux pôles. Par ailleurs, les actions qui seront proposées devront permettre une montée en gamme progressive de cette offre.

D. > Utiliser le commerce comme un levier de réappropriation et de dynamisation du centre-bourg

L'enjeu de résorption de la vacance des locaux commerciaux qui fragilise actuellement la dynamique du centre-bourg sera particulièrement ciblé dans le cadre de cette orientation. Des expérimentations pourront être proposées, au travers d'actions ponctuelles ou sur le long terme.

E. > Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des commerces et renforcer leur visibilité

Enfin, les leviers juridiques, financiers et de montage opérationnel ne suffisent pas à eux seuls à porter une stratégie de redynamisation du commerce de proximité. Ils doivent être accompagnés d'actions permettant une meilleure accessibilité de ceux-ci passant par des remises aux normes, d'une amélioration de la qualité des devantures commerciales ainsi que du renforcement de la visibilité numérique des commerces et des liens entre commerçants et services municipaux.

F. > Adapter les équipements aux besoins de la population et aux enjeux environnementaux

Cette orientation s'appuie sur la dynamique initiée par la commune, à la fois de veille de capacité des équipements publics, notamment scolaires, et de rénovation énergétique progressive de ceux-ci. Il s'agira de proposer des actions permettant de préciser les temporalités d'interventions ainsi que de cibler des besoins spécifiques en déclinaison des objectifs du PCAET et en lien avec les potentielles évolutions démographiques induites par certaines orientations de l'axe 2.

G. > Favoriser la mise en réseau des lieux d'intensité et renforcer la mutualisation des espaces et des ressources

Une fois le projet urbain bâti autour du réaménagement de la friche Bricard et du réinvestissement progressif des autres friches de la commune, un enjeu majeur émerge : celui de l'articulation de ces différents espaces, de leur mise en réseaux. Il s'agit tout d'abord de repenser la répartition des modes de déplacement, dans une optique de renforcement de la part des mobilités douces. Cela pourra se faire au travers d'une réorganisation des circulations automobiles et de l'optimisation des stationnements (localisation, nombre, traitement paysager, praticité du parcours à pied vers les commerces etc...). Cela pourra également passer par une réflexion globale sur la facilitation des mobilités douces, à l'échelle du centre-bourg, alliant praticité et confort et intégrant les enjeux d'accessibilité et d'inclusivité.

Par ailleurs, en matière de mise en réseau des lieux d'intensité, l'enjeu de la mutualisation des espaces et des ressources s'impose. Il est déjà en partie porté par le CRTE au travers du projet de création d'un réseau de chaleur. Cette action pourra être affinée dans le cadre de cette étude de revitalisation.

A. > Renforcer la convivialité des espaces publics et réintégrer la nature aux espaces urbains (privés et publics)

Cette orientation vise à répondre aux enjeux de renforcement de la biodiversité et de lutte contre les phénomènes d'îlot de chaleur urbain. Elle est l'occasion de questionner le rôle de espaces urbains privés dans la perception de la nature en ville, notamment dans le cadre de projets de construction neuve. Des actions seront également développées afin de travailler à la désimperméabilisation de certains espaces publics et afin d'associer la population à la végétalisation du centre-bourg. Par ailleurs, des propositions pourront être faites quant aux évolutions possibles des aménagements des entrées de ville (mobilié urbain, signalétique...).

B. > Favoriser le renouvellement urbain et garantir la qualité architecturale et environnementale des projets

Au regard du potentiel foncier disponible et des enjeux patrimoniaux d'intégration urbaine des nouvelles constructions, les actions développées devront à la fois faciliter la réalisation et encadrer la qualité des opérations au sein de l'enveloppe urbaine existante.

C. > Consolider et améliorer l'offre existante de logements en centre-bourg

Cette orientation répond à deux enjeux majeurs pour la dynamisation du marché immobilier local. Celui de rénover les logements anciens occupés considérés comme vétustes ou insalubres d'une part, et d'autre part celui de contribuer à la valorisation et la remise sur le marché de logements vacants et/ou plus ou moins dégradés. Ces interventions devront permettre de diversifier les typologies de logements afin de répondre aux besoins différenciés des jeunes actifs, des familles et des séniors. Elles seront également l'occasion de proposer une offre attractive pour les cadres

D. > Favoriser la mixité sociale et proposer un parcours résidentiel pour maintenir particulièrement la population de jeunes ménages

Il s'agira d'une part de proposer des outils afin de rendre possible l'accession à la propriété à des ménages modestes et d'autre part de définir les typologies de logements à privilégier en ce sens.

E. & F. > Diversifier l'offre de logement par la prise en compte des enjeux du vieillissement et apporter des solutions d'hébergements pour les jeunes de 16 à 30 ans

Ces deux orientations visent d'une part à faciliter le parcours résidentiel des séniors en proposant des solutions de logements adaptées en centre-bourg et en favorisant le maintien à domicile et d'autre part à permettre l'installation des jeunes pour une courte durée, notamment les saisonniers, les étudiants, stagiaires, et autres contrats de travail courts.

A. > Renforcer les liens du centre-bourg avec l'histoire industrielle et culturelle du territoire

La commune accueille un patrimoine bâti d'une grande richesse mais celui-ci est peu valorisé et protégé. La démolition prochaine de la tour Montmignon, envahie par la mérule atteste de l'enjeu majeur de mise en place d'outils afin de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine. Par ailleurs, certains bâtiments, témoins de l'histoire industrielle et culturelle de la commune pourraient servir d'appui au renforcement de l'offre culturelle en centre-bourg et à la transmission de l'histoire du territoire. Ceci afin de permettre aux habitant.es de mieux s'approprier leur ville, de faire le lien entre passé industriel et activité industrielle actuelle et future. Cette orientation cherchera à associer aux actions certaines structures clés du territoire telles que le musée de l'Industrie ou encore le lycée du Vimeu.

B. > Retisser les liens du centre-bourg avec le socle paysager et agricole

L'étalement urbain et le développement de la monoculture ont progressivement transformé le paysage communal, sa ceinture bocagère ayant ainsi été considérablement réduite. Au travers de cette orientation, la préservation et la valorisation des lisières paysagères et des espaces verts remarquables du bourg sera recherchée afin de répondre aux enjeux divers de qualité du cadre de vie, de préservation de la biodiversité et de confort urbain. La création ou la restauration de liens seront également ciblées : liens visuels, liens physiques (le maillage des chemins ruraux et son accessibilité, les transitions paysagères entre espace bâti et espace agricole...) mais aussi liens fonctionnels notamment au travers du soutien à la dynamique récente de renforcement des circuits courts.

C. > Soutenir le tourisme et les activités connexes : tourisme vert, historique, lien avec le littoral

En lien avec les deux orientations précédentes et au regard de son positionnement à proximité du littoral, il est évident que la commune présente un potentiel touristique certain. Les patrimoines historique, bâti et naturel de la commune sont autant d'atouts à valoriser au travers de la mise en place d'une stratégie touristique à l'échelle communale et à l'échelle de la CCV. Hébergement, restauration, mobilité et offres culturelles et de loisirs constituent les thématiques qui pourront être ciblées dans les actions qui seront développées dans le cadre de cette orientation.

4. Plan guide - extrait

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
 Reçu en préfecture le 24/11/2023
 Publié le 24/11/2023
 ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC



Périmètres d'actions

- Périmètre de centre-bourg (futur périmètre ORT)
- Périmètre d'intervention complémentaire (à intégrer au périmètre ORT)
- Secteurs prioritaires d'intervention

Polarités

- Pôle de proximité Mairie
- Pôle de proximité Bricard
- Square Jean-Charles Pesson : un espace de proximité à valoriser
- Site Bricard et Espace Arago : des espaces verts et de loisirs de proximité à développer

Commerces

- Secteur commercial privilégié
- Linéaire commercial existant à préserver
- Linéaire commercial interrompu à restaurer
- Locaux commerciaux vacants à réinvestir

Equipements publics et patrimoine

- Principaux équipements structurants
- Equipements à rénover énergétiquement
- Eléments de patrimoine à préserver et valoriser
- Elément de patrimoine prochainement démolit
- Bâtiments à réhabiliter ou à démolir suivant résultats études structure/faisabilité

Mobilité et espaces publics

- Axes d'entrée de ville ou d'entrée de centre-bourg à requalifier
- Axes de centre-bourg à apaiser
- Abords de la place J. Jaurès et rue H. Barbusse
- Carrefours à apaiser et sécuriser
- Continuité douce existante à valoriser
- Continuité douce à créer, sécuriser ou améliorer
- Chemins ruraux à réactiver
- Espaces de stationnement à...
 - ...créer
 - ...réorganiser et optimiser
 - ...mutualiser
 - ...relocaliser partiellement

Programmation et autres interventions

- Friches à intégrer au plan de gestion
- Logements vacants à réinvestir
- Végétalisation à mettre en oeuvre
- Mobilier urbain à installer
- Installations de loisirs
- Programmation mixte : équipements, tiers-lieu...
- Bâtiments à intégrer au futur réseau de chaleur

Articulation réglementaire

- Emplacement réservé à créer
- OAP à créer
- OAP à créer avec changement de zonage au PLUi

Objectifs

- Valoriser un foncier communal conséquent et un lieu repère de la ville
- Affirmer le rôle structurant de ce lieu pour le Friville-Escarbotin de demain
- Développer des usages complémentaires à ceux présents autour de la place Jean Jaurès

Maîtres d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin, EPF, opérateurs privés

Niveau de priorité

Fort

Partenaires à associer

- Communauté de Communes du Vimeu / Etat
- EPF Hauts-de-France
- ADEME / Cerema / CAUE / Banque des Territoires / ANCT / CCI
- Fonds européens

Description de l'action

• A/ Emprise CD Industrie

Pistes programmatiques et montage à étudier

- Espaces de stationnement paysagers (environ 80 places + 100 places éphémères sur espace engazonné), perméables, ombragés, accès école Girot, alentours salle Piaf (études en cours)
- Salle des fêtes dans le bâtiment existant à réhabiliter → à cibler plus particulièrement pour le Fonds PVD du département

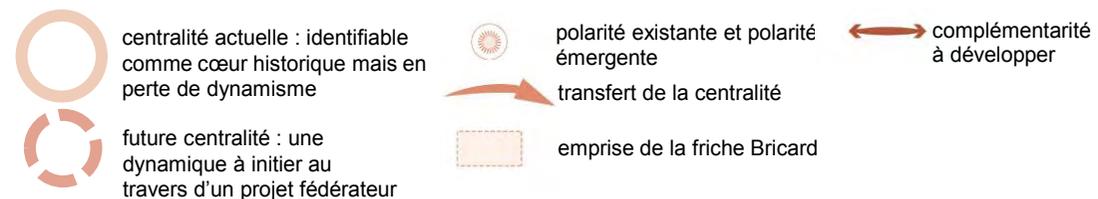
• B/ Emprise Chuchu

Pistes programmatiques et montage à étudier

- Quartier séniors (3 000m²) : portage EPF (en cours d'étude) et opérateur privé
- Accès stationnement pour chambres d'hôtes de luxe du Château Bricard (2 000 m²) : portage propriétaire du château
- Autre programmation à étudier dans bâtiment de bureaux existant

à cibler en priorité pour
AMI Region /
Fonds PVD
SLO

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR_T2_2023-CC



· C/ Emprise Bricard

Pistes programmatiques

- Conservation du clocheton comme emblème du lieu
- Halle de marché couverte modulable pour l'accueil d'autres usages
- Tiers-lieu culturel et restaurant en circuit-court
- Tiers-lieu café associatif/repair café
- Restaurant-traiteur d'insertion en situation de handicap, avec terrasse, en lien avec petit espace de jeux pour enfants
- Commerces de proximité locaux et solidaires fixes et/ou éphémères, à condition de proposer des locaux aux caractéristiques complémentaires à ceux de la place Jean Jaurès pour ne pas créer de concurrence
- Relocalisation du musée du Vimeu
- Local loueur/réparateur vélo
- Logement au-dessus des rez-de-chaussée actifs
- Réaménagement du bois en parc : activités ludiques (parcours surélevé, passerelles)...

Montage à étudier

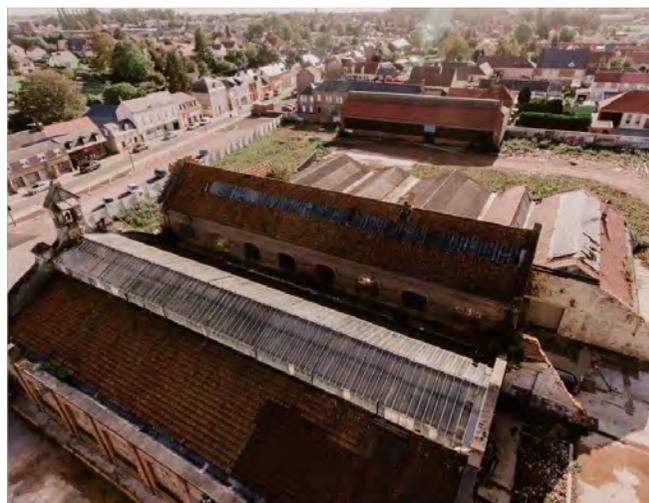
- Portage commune
- Tiers-lieu ?

Outils et aides existantes

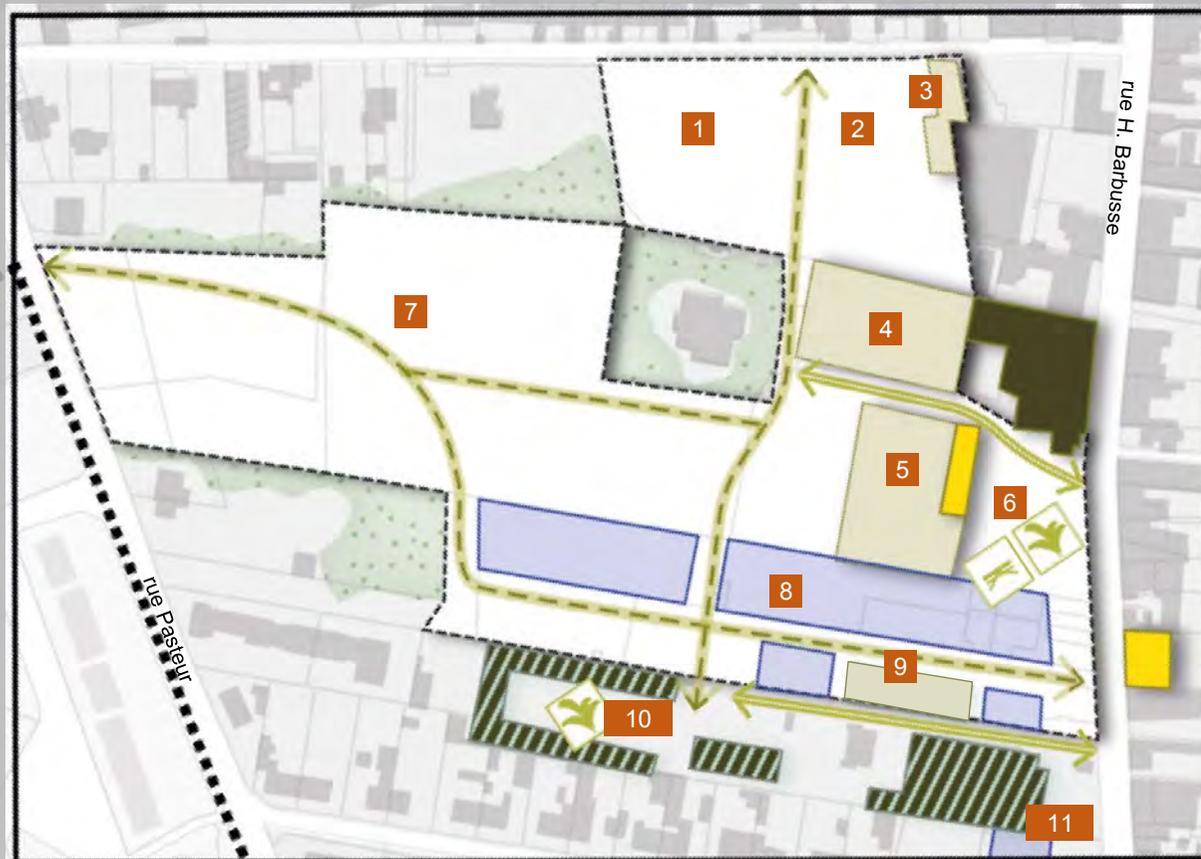
- Dépollution, recyclage de friche : aides listées dans la fiche action **I.2.**
- Tiers-lieu : AMI Fabriques de Territoire (Etat)

Bénéficiaire de financements pour investir dans des tiers lieux / (Créer des tiers-lieux d'innovation sociale pour contribuer au développement économique des territoires (Banque des Territoires)

- Repair café : Financer les diagnostics de territoire et études préalables aux investissements de réemploi, réparation et réutilisation (ADEME)
- Renaturation : aides listées dans la fiche action **II.2.**
- Prêt ingénierie financière : Financer vos budgets d'investissements dans les Petites Villes (AFL), adhésion préalable obligatoire



- Bâtiment bureaux Chuchu/ Emprise Chuchu / Emprise et bâtiments Bricard et CD Industrie / Château voisin de la friche avec projet de réhabilitation en hébergement touristique de luxe par un privé



0 50 100 m

Equipements publics

- Principaux équipements structurants
- Équipements structurants
- Eléments de patrimoine à valoriser et valorisés
- Elément de patrimoine prochainement démolli
- Bâtiments à réhabiliter / structure/faisabilité

Mobilité et espaces publics

- Axes d'entrée de ville ou d'entrée de centre-bourg à requalifier
- Axes de centre-bourg à apaiser
- Abords de la place J. Jaurès et rue H. Barbusse
- Carrefours à apaiser et sécuriser
- Continuité douce existante à valoriser
- Continuité douce à créer, sécuriser ou améliorer
- Espaces de stationnement

Programmation et autres interventions

- Végétalisation à mettre en oeuvre
- Mobilier urbain à installer

Emprise Chuchu

- 1 Parcelle vendue au Château Bricard
- 2 Quartier sénior / portage privé et espace de stationnement et accès traversant de la rue Curie à l'école Girot / dépollution et aménagement par EPF
- 3 Bâtiment à réhabiliter sur le long terme / programmation à définir

Emprise Bricard

- 4 Etudier possibilité réhabilitation : programmation à définir
- 5 Halle principale : clocheton à préserver et restaurer. Halle à réhabiliter si la structure le permet, pour accueillir marché couvert, tiers-lieu et autres programme cités p. 4
- 6 Future esplanade du site Bricard, à aménager de manière à valoriser le clocheton, faciliter les parcours piétons, notamment des enfants fréquentant le bâtiment périscolaire. A penser en tant que place de village, complémentaire à la place Jean Jaurès, avec une forte présence végétale
- 7 Boisement existant à conserver et à aménager au moyen d'installation légères, permettant le déplacement des piétons et la pratique d'activités ludiques. Proposer des aménagements éphémères et adaptés en cas de dépollution sur le long terme

Emprise CD Industrie

- 8 Projet d'aménagement d'espaces de stationnements perméables et paysager / en cours d'étude
- 9 Bâtiment à réhabiliter en salle des fêtes

Emprises complémentaires

- 10 Ecole Girot : rénovation énergétique et renaturation de la cour d'école. Le mur la séparant de l'emprise du site Bricard sera abattu
- 11 Salle Edit Piaf : rénovation énergétique et revalorisation du parvis

Calendrier estimatif

· A/ Emprise CD Industrie

- Espaces de stationnement paysagers : démarrage travaux 2024
- Salle des fêtes dans le bâtiment existant à réhabiliter : études 2024 / travaux 2025

· B/ Emprise Chuchu (phases 1 et 2)

- Quartier séniors et accès stationnement château : 2024/2025
- Autre programmation dans bâtiment de bureaux : études 2025 / travaux 2026

· C/ Emprise Bricard (phase 2)

- Etudes : 2024
- Travaux : à partir de 2025, à phaser

Enveloppe financière estimative

· A/ Emprise CD Industrie

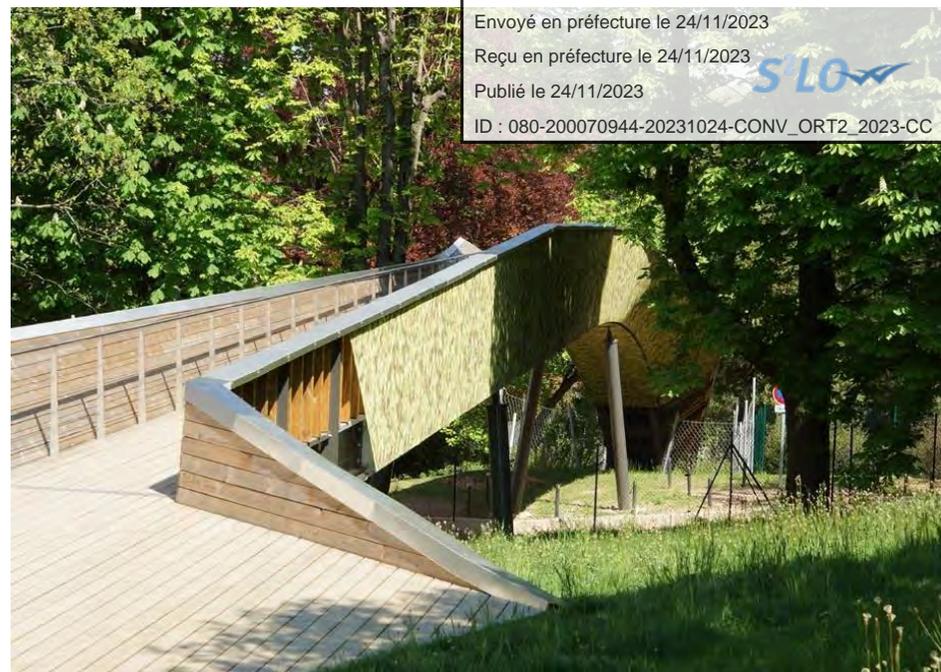
- Dépollution : environ 450 000 €
- Espaces de stationnement paysagers : environ 1 200 000 M €
- Salle des fêtes dans le bâtiment existant à réhabiliter : environ 700 000 €

· B/ Emprise Chuchu (phases 1 et 2)

- Dépollution : à déterminer par EPF
- Quartier séniors et accès stationnement château : à charge du promoteur et du propriétaire du château
- Autre programmation dans bâtiment de bureaux : à définir

· C/ Emprise Bricard (phase 2)

- Dépollution : environ 1,100 000 M €
- Etudes : à définir suivant phasage
- Travaux aménagement hors parc : environ 950 000 €
- Travaux réhabilitation : à définir suivant programmation



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC



- Exemple d'installations légères pouvant être mise en œuvre sur la partie boisée de l'emprise Bricard

Ingénierie technique - Identifier et développer des activités économiques à impact social avec la Fabrique à initiatives

La Fabrique à initiatives est un dispositif d'ingénierie territoriale créé en 2010 par l'AVISE - agence d'ingénierie pour entreprendre autrement, afin d'accompagner les acteurs d'un territoire dans la co-construction de projets économiques à impact en partant des enjeux et des besoins locaux .

Porté localement par des structures de l'accompagnement et présent dans 22 territoires, le dispositif permet, en partant d'un besoin social / environnemental, d'une idée de projet ou d'un lieu, de faciliter la création d'activités d'utilité sociale en apportant son expertise en matière d'animation territoriale, de modélisation économique et d'innovation sociale.

La Fabrique à initiatives accompagne également la phase de recherche de financements pour concrétiser le projet. L'Avise mobilise notamment le dispositif dans le cadre de son partenariat sur le programme Petites Villes de demain.

Le dispositif a 3 clés d'entrée :

- **Un besoin** : développer des réponses en partant d'un besoin ou d'un enjeu clé du territoire. *Exemples : revitaliser le centre-bourg, développer les circuits courts, identifier des supports d'insertion professionnelle, etc.*
- **Une idée** : valider la pertinence d'une idée d'activité d'utilité sociale et la concrétiser. *Exemples : tiers-lieu culturel, filière locale de compostage, crèche associative, épicerie coopérative, réseau de ressourceries, etc.*
- **Un lieu** : créer une dynamique locale d'innovation sociale ou transformer un lieu disponible en projet à fort impact. *Exemples : revaloriser une friche, créer des activités en bas d'immeubles, identifier des activités innovantes en QPV, etc.*

Il intervient à travers le processus adaptable suivant :

- Détecter les besoins et les opportunités et qualifier des projets à impact , à travers des ateliers d'intelligence collective et une démarche de prospective
- Concevoir des activités innovantes durables à travers l'étude d'opportunité et la mobilisation collective
- Transmettre le projet à un entrepreneur qualifié ou une entreprise de l'ESS existante
- Accompagner le porteur de projet jusqu'à la création de l'activité, en partenariat avec les réseaux et acteurs spécialisés existants

Référence

Vertu'ose, un snack proposant des repas à base de produits locaux, servis et réalisés par des personnes en situation d'handicap à Pontarlier dans le Doubs



Un réseau animé par



Références



► Exemple de requalification d'une friche industrielle : le **Hangar 0** au Havre. Le bâtiment a été réhabilité en tiers lieu et abrite des boutiques, des ateliers, un restaurant et les espaces extérieurs sont aménagés en jardins partagés et accueillent de la permaculture. Le projet est porté par une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) avec un budget de 850 000€. <https://lehangarzero.fr/>



2800m²

de surface de plancher



1200m²

de jardins partagés



90%

de réemploi de matériaux



+ de 300

sociétaires



12000H

de volontariat

· Tiers lieu définition

Etablir une priorisation et un suivi de la requalification progressive des emprises en friche pour valoriser ce foncier dormant, sur la base du tableau présenté ci-dessous (à actualiser au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'action)

La Grande Halle : un tiers-lieu innovant à Colombelles

Quels outils pour tester et préfigurer
la reconversion d'une friche industrielle ?

Retrouvez la
vidéo de l'événement
<https://bit.ly/31a4cyl>



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Ville :

Colombelles
(6 918 habitants,
Calvados)



Localisation :

périurbain

Contact : Ophélie Deyrolle,
présidente de la SCIC le WIP & Co
@ : ophelie@le-wip.com

Maîtrise d'ouvrage : Sem
Normandie Aménagement, EPF
Normandie

Maître d'œuvre : « Construire » et
« Encore Heureux Architectes ».

Partenaire : région Normandie,
ville de Colombelles,
Établissement public foncier
de Normandie (EPFN), Ademe,
communauté urbaine Caen la mer

Calendrier : 2015-2019

Budget : 5,80 M€ (coût travaux)
7 M€ coût d'opération annoncé



La Cité en Chantier, pensée comme éphémère fait désormais partie intégrante du lieu.

CONTEXTE

Sur le plateau de Colombelles, à proximité immédiate de Caen, de l'ancien site industriel de la Société métallurgique de Normandie rasé en 1993, il ne reste plus que qu'une grande halle (atelier électrique) et une vertigineuse tour réfrigérante. Resté un lieu symbolique dans l'esprit des habitants, ce site est investi pendant de nombreuses années par des occupations spontanées. En vue de la prochaine urbanisation du plateau, la Sem Normandie Aménagement initie en 2015 une requalification de la halle. Une consultation auprès de concepteurs est lancée pour imaginer la future programmation d'un tiers lieu innovant.



Dans la cité de chantier, il y avait déjà toutes les fonctions qui allaient être installées dans la Grande Halle. C'est-à-dire des bureaux, des espaces de formation, concerts, résidences artistiques, bar.

Ophélie Deyrolle
Présidente de la SCIC le WIP & Co

PROJET

La Sem Normandie Aménagement, concessionnaire de la zone économique spéciale couvrant le plateau de Colombelles, lance en 2015 un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour établir une faisabilité du projet de reconversion du site. L'agence d'architecture lauréate, Construire, propose la mise en place d'une permanence architecturale et de réunions publiques en accompagnement d'un programme. Cela aboutit à un tiers-lieu atypique, qui devra proposer des alternatives aux façons de travailler, d'interagir, afin de fabriquer un territoire capable de mieux répondre aux défis écologiques et sociaux. En 2016, l'agence d'architecture Encore Heureux poursuit la conception de l'ancien atelier électrique qui deviendra La Grande Halle de Colombelles. Le projet de reconversion intègre le réemploi de matériaux. Pour tester des principes architecturaux tout en interrogeant et en préfigurant le devenir du site, une Maison du projet est imaginée : « La Cité de Chantier ». Elle est animée et gérée par une association constituée à l'occasion, le WIP, qui sera en charge de la future Grande Halle. Cette Maison du projet, fabriquée en matériaux de récupération par le collectif d'architectes ETC, sert de base

vie aux ouvriers du chantier et de support aux expérimentations. L'avenir de la Grande Halle se joue ici, dans un fourmillement d'idées et de tests, permis grâce à la complémentarité des divers acteurs : ouvriers, concepteurs, maîtres d'ouvrages, associations, élus... Les travaux de la halle débutent en janvier 2018 pour une durée de 18 mois. L'enveloppe, constituée de deux nefs en béton, est conservée et renforcée. À l'intérieur de la petite nef se glissent trois niveaux en bois où se concentre l'essentiel des fonctions. La grande nef est laissée libre de toute occupation, c'est un vaste lieu de rassemblement qui accueille tous types d'événements culturels. La « Cité de Chantier », pensée au début comme un outil de préfiguration éphémère, est conservée : en plus d'avoir permis l'expérimentation in situ, elle contribue à la consolidation du collectif des futurs gestionnaires et animateurs de la Grande Halle, le WIP, toujours en charge de la gestion et de l'animation aujourd'hui.

Résultats observés

- La Grande Halle fabrique l'identité du secteur et devient un projet emblématique
- Une programmation culturelle riche et variée qui amorce une nouvelle dynamique du lieu

Clés de réussite

- Installer une permanence architecturale pour faire le lien avec la maîtrise d'usage
- Préfigurer le projet pour le crédibiliser et donner confiance aux acteurs
- Créer un lieu de vie où peuvent se côtoyer les différents acteurs du projet
- Tester grandeur nature et sur place des principes architecturaux et les matériaux de réemploi

Objectifs

- Viser la montée en compétence des services de la commune sur les enjeux de dépollution et la gestion durable des friches
- Mettre en place une stratégie, évitant les projets « au coup par coup » et permettant de mettre à profit la requalification des friches pour la revitalisation du territoire
- Optimiser les phasages et montages des opérations de requalification
- Valoriser le foncier et améliorer le cadre de vie
- Capitaliser le retour d'expérience, au bénéfice des autres communes de la CCV

Maître d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin

Partenaires à associer

- Communauté de Communes du Vimeu
- EPF Hauts-de-France
- ADEME / Cerema / CAUE / BS3V

Niveau de priorité : Fort

Description de l'action

→ Outil 1 : Elaboration d'un plan de gestion

- En lien avec le plan de gestion déjà établi sur la partie dépollution, définir une priorisation et un suivi de la requalification progressive des emprises en friche pour valoriser ce foncier dormant. Les friches créant des nuisances pour le voisinage et les friches les plus polluées seront à prioriser.

- Viser une acquisition et un portage de projet par l'EPF en priorité pour la friche **CHUCHU**

- Dépolluer les friches en identifiant au cas par cas la méthode de dépollution la plus pertinente et engager les projets de requalification des friches au fur et à mesure.

→ Outil 2 : Etudes de faisabilité

- Développer des programmations en adéquation avec les autres orientations de stratégie de revitalisation, au moyen d'études de faisabilités pensées les unes par rapport aux autres (à faire réaliser par le CAUE ou par un bureau d'étude spécialisé en urbanisme / architecture) : hors friche Bricard, les programmations suivantes seront à investiguer plus particulièrement :

- Production de logements aux typologies répondant aux fiches actions de **l'axe II**.

- Installation temporaire ou permanente de panneaux solaires (par ex. en corrélation avec une dépollution lente par phytoremédiation)
- Renaturation, par exemple au travers de la plantation de micro-forêts (forêt Miyawaki)

Aides existantes pour la requalification des friches

| Nom de l'aide | Porteur(s) de l'aide / Programme | Nature de l'aide | Critères d'éligibilité | Compléments |
|---|----------------------------------|---|--|---|
| <u>Recycler une friche</u> | EPF | Ingénierie technique / Ingénierie financière / Ingénierie Juridique / administrative Acquisition de sites pollués Prise en charge : 50 à 80% du coût des études et des travaux | Projets de logements, développement économique, redynamisation centres bourgs, protection et restauration de la biodiversité, constitution de réserves foncières | |
| <u>Recycler le foncier (friches)</u> | ADEME / Fonds vert | Subvention (max : 80%) | sous réserve de projet préexistant (<i>a minima</i> un engagement des autorisations d'engagement du fonds d'ici fin 2023) | Du 01/01/23 au 31/12/23 Dépenses financées à solder en 2026 max. |
| <u>Recycler les friches</u> | CEREMA / Fonds vert | ingénierie technique, accompagnement à la mise en place d'une stratégie de recyclage foncier et / ou recyclage d'une friche précise | Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation | Du 16 janvier 2023 au 31 décembre 2023 |
| Plantation de micro-forêts Miyawaki | Action Logement | | | |
| <u>Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain</u> | Banque des Territoires | investissement en fonds propres et quasi fonds propres / Interventions intermédiées à (fonds dépollution)/ accompagnement en ingénierie | Avancée du projet : Mise en œuvre / réalisation | |
| <u>Produire des logements</u> | EPF | Ingénierie prise en charge à 100% Jusqu'à 80% du coût des études Jusqu'à 80% du coût de l'opération travaux Décote additionnelle | Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation et production de logements | |

Calendrier estimatif

- Candidature à l'aide du CEREMA pour réaliser un plan de gestion : avant fin 2023
- Début d'élaboration du plan de gestion : 2024
- Durée : actions de veille et d'intervention permanentes après élaboration du plan de gestion
- Etudes de faisabilité : à partir de 2024

Enveloppe financière estimative :

- Plan de gestion : 0,5 ETP pour suivi en interne, soit environ 20 000 €/an.
- Etudes de faisabilité (hors Bricard) : 2 000 € pour friche < 10 000 m² et 5 000 € pour friches entre 10 000 et 15 000 m². Soit pour les 7 friches 2 à 8 : environ 20 000 €.

Références

- ▶ Partenaire privilégié pour le réinvestissement des friches : [EPF Hauts-de-France](#). L'EPF accompagne les collectivités pour des projets temporaires, transitoires ou sur le long terme.
- ▶ Exemples : moutons sur le site d'Arc International à Arques, logements intermédiaires à Maubeuge et logements collectifs à Seclin sur d'anciennes friches industrielles.



Envoyé en préfecture le 24/11/2023
 Reçu en préfecture le 24/11/2023
 Publié le 24/11/2023
 ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR_T2_2023-CC

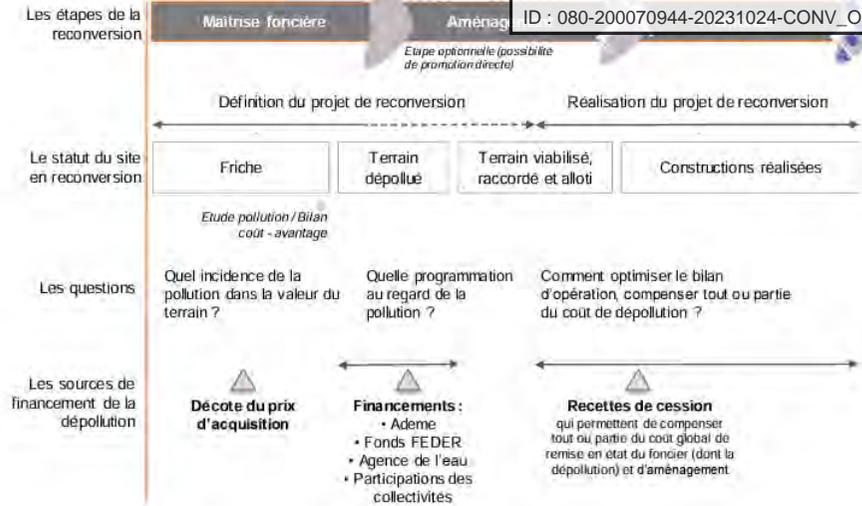


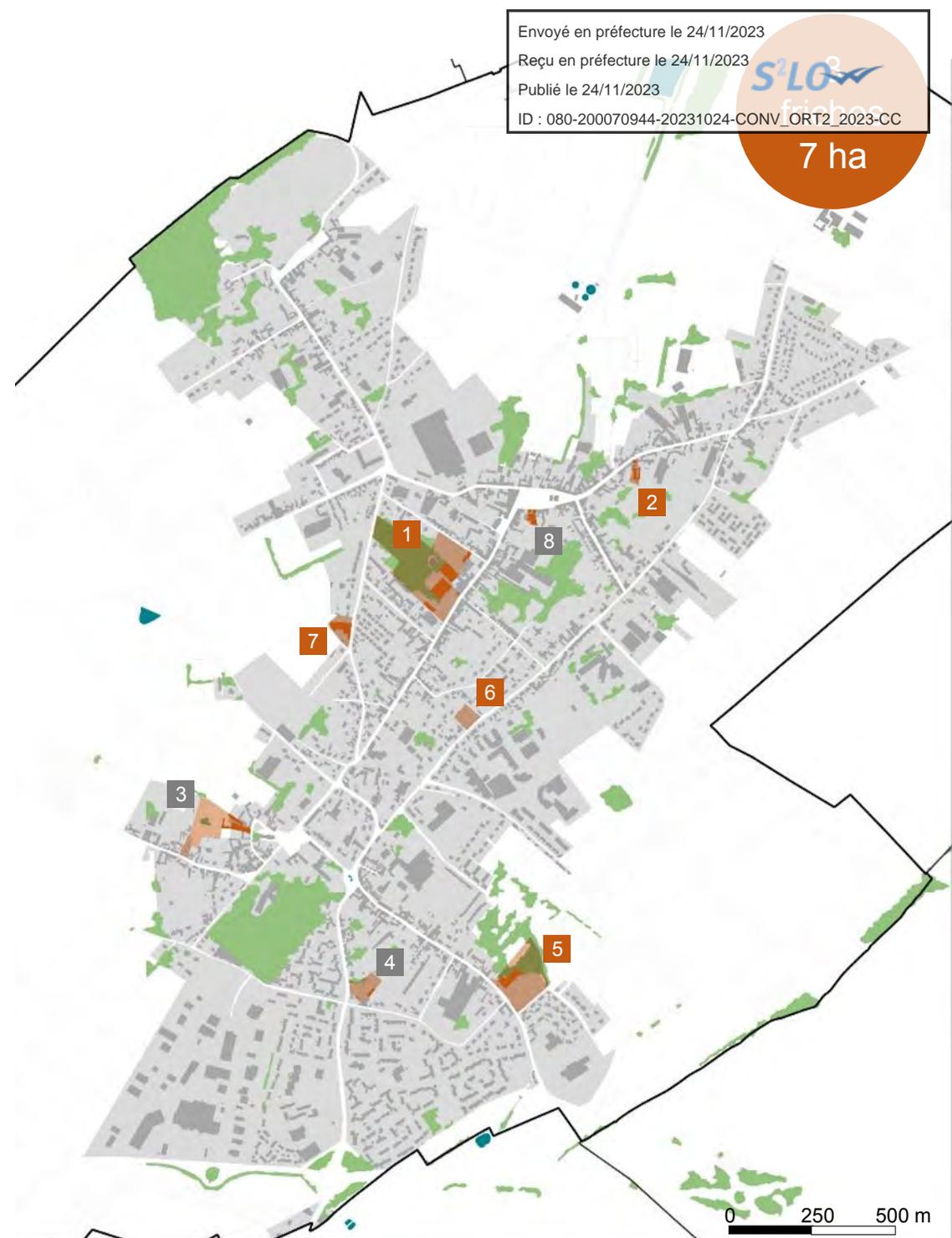
Figure 3 : La dépollution au sein d'un projet de reconversion
 NB : pour les projets de faible emprise (cas des îlots) l'aménagement peut être en partie réalisé par le promoteur ou autre constructeur. L'étape « promotion » comprend également les projets de construction « autre » (équipement public, construction d'un maître d'ouvrage pour ses besoins propres, etc.)

| | Dépenses | Recettes | |
|--|-------------------------------|---|--|
| Défalquer les coûts de dépollution du prix d'acquisition | Acquisition | Vente des terrains aménagés ou de la surface construite | Prix de cession qui peuvent compenser les coûts de remise en état du foncier (pas de surcote spécifique liée à la dépollution) |
| Optimiser la dépollution : choix de programmation | Démolition | | |
| | Dépollution | Subventions et participations | Recherche de financements pour dépolluer, reconvertir |
| | Voiries, réseaux, Aménagement | | |
| | Construction (si promotion) | | |
| | Maîtrise d'œuvre | | |
| | Autres | | |

Figure 4 : Les postes économiques d'une opération d'aménagement ou promotion, les moyens possibles pour financer le surcoût lié à la pollution

Clé de lecture : Dans une opération en extension urbaine, les postes de dépenses démolition et dépollution n'existent pas. Ils viennent donc s'ajouter aux dépenses en contexte « friche » / « renouvellement urbain », ce qui implique, pour les « absorber » et équilibrer à minima ce bilan (ce que présente cette figure) soit de jouer sur les dépenses (via les postes « acquisition du foncier », « aménagement », « construction » en termes de qualité notamment) soit d'augmenter les recettes. Ainsi les proportions des blocs des différents postes sur la figure ne sont pas figées). L'enjeu est d'équilibrer le bilan sans baisser la qualité du projet. NB : pour les équipements publics, il y a généralement absence de recettes.

■ Extraits de Bilan "aide aux travaux de dépollution" - période 2010-2016, ADEME, nov. 2018



■ Identification et localisation des friches

| N° | Nom | Surface foncière | Etat bâti |
|----|-------------------------------------|-----------------------|-----------|
| 1 | Bricard/ CD Industrie/ Chuchu | 38 580 m ² | dégradé |
| 2 | Parmentier | 1 500 m ² | dégradé |
| 3 | SIP | 12 125 m ² | dégradé |
| 4 | Delaitre | 4 210 m ² | dégradé |
| 5 | Fonderie Stacoff | 17 410 m ² | moyen |
| 6 | Eclachrome | 2 765 m ² | s.o. |
| 7 | Surval | 3 700 m ² | moyen |
| 8 | Citroën | 1 025 m ² | bon |

■ Tableau de synthèse des enjeux liés à chaque friche

| N° | Nom | Enjeux | Portage envisagé / prévu | Programmation à privilégier | Phasage | Coûts estimatifs* |
|----|--|--|---|---|--|--|
| 1 | Bricard/ CD Industrie/ Chuchu | Réinvestissement pour constitution de la nouvelle centralité de la commune, usages transitoires, phasage et portage de l'opération | Bricard et CD Industrie : commune Chuchu : EPF / commune / privé | Cf. action I.1 | Phase 1 : Court terme (< 3 ans) Phase 2 : Moyen /long terme | Cf. action I.1 |
| 2 | Parmentier | Sécurisation (bâtiments dégradés) / maîtrise foncière / positionnement stratégique par rapport au centre-bourg | EPF | Stationnements et logements (questionnaire de voisinage en cours) | Court terme (< 3 ans) | Acquisition : 60 000 € Dépollution : 80 000 € Aménagement (hors construction) : 195 000 € Total : 335 000 € |
| 3 | SIP | Sécurisation et valorisation des bâtiments / encadrement urbain et architectural des futures constructions | Privé : vente aux enchères le 06/07/2023 | - | Court terme | - |
| 4 | Delaitre | Encadrement urbain et architectural de futures constructions | Privé | Reprise par un garagiste prévue été 2023 | Court terme | - |
| 5 | Fonderie Stacoff | Usages transitoires, encadrement urbain et architectural de futures constructions | Occupation partielle en cours / privilégier un portage par l'EPF | Logements, renaturation | Long terme (> 10 ans) | Acquisition : 700 000 € Dépollution : 900 000 € Aménagement (hors construction) : 2,25 M€ Total : 3,85 M€ |
| 6 | Eclachrome | Usages transitoires, encadrement urbain et architectural de futures constructions | A définir, privilégier l'EPF | Logements (à destination des jeunes étudiants, apprentis...?) | Moyen terme (5 à 10 ans) | Acquisition : 110 000 € Dépollution : 140 000 € Aménagement (hors construction) : 355 000 € Total : 605 000 € |
| 7 | Surval | Encadrement urbain et architectural de futures constructions Mise en lien avec les opérations de logement adjacentes en cours | A définir, privilégier l'EPF | Logements | Moyen terme (5 à 10 ans) | Acquisition : 150 000 € Dépollution : 190 000 € Aménagement (hors construction) : 475 000 € Total : 815 000 € |
| 8 | Citroën | Positionnement stratégique par rapport au centre-bourg, intégration urbaine | Privé | Reprise par un garagiste prévue été 2023 | Court terme | - |

→ Enjeu d'anticiper et d'encadrer les évolutions futures des friches 3, 4 et 8.

→ Enjeux d'anticiper la création de nouvelles friches et de faciliter leur mutation par la création d'OAP et par un changement de zonage pour autoriser des destinations mixtes, autres que l'industrie exclusivement (friche n°5).

* Montants estimés sur la base des ratios de l'ADEME : Bilan "aide aux travaux de dépollution" - période 2010-2016

Objectifs

- Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – Animation et communication commerciales
- Réduire la vacance
- Se doter d'une stratégie commerciale et avoir une vision de l'offre immobilière complète, cohérente avec les enjeux de développement économique du territoire
- Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux Porteurs de projets
- Faire vivre les espaces publics traditionnels et futurs (le "pôle de proximité mairie Jean Jaurès" et le "pôle de proximité Bricard »)

Niveau de priorité : Fort

Maître d'ouvrage

Ville de Friville-Escarbotin, CC du Vimeu

Partenaires à associer

Banque des territoires (aide financière co-financement du poste), union commerciale de Friville-Escarbotin, CC du Vimeu, Friville-Escarbotin, CCI Hauts de France, Région Hauts-de-France

Description de l'action et outils

- Concentrer l'offre commerciale sans rupture sur le "pôle de proximité mairie Jean Jaurès" et le "pôle de proximité Bricard" pour resserrer le linéaire marchand
- Conserver une diversité commerciale sur l'ensemble des secteurs d'activités de proximité pour favoriser la flânerie du consommateur et enclencher l'acte d'achat

→ **Outil 1 : Recruter un manager de commerce communal ou intercommunal**

Un renfort d'ingénierie en matière de redynamisation commerciale via le poste de manager de commerce intercommunal permettra de participer à la pérennisation et au développement du tissu commercial de proximité.

Les principales missions du manager commerce sont :

1. Proposer un plan de préconisations et d'orientations

- A partir de l'établissement d'un diagnostic de l'appareil commercial et entrepreneurial
- Participer à la création et animer le périmètre d'application du droit de préemption commercial
- Définition d'un Plan d'actions stratégiques à court, moyen et long terme en faveur du développement du commerce dont les objectifs sont : la pérennisation et la modernisation du commerce
- Participer à la définition des animations ayant un impact sur la vie commerciale, notamment avec l'Union Commerciale de Friville-Escarbotin

2. Assurer une veille territoriale et sectorielle

- Créer et mettre à jour une base de données du commerce local (intégrable dans un futur SIG)
- Suivre la législation en vigueur pour les activités commerciales
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations
- Etre en veille sur le marché des biens immobiliers commerciaux (murs, fonds).

3. Informer et orienter les commerçants

- Accueillir les nouveaux commerçants
- Orienter les commerçants vers les services, interlocuteurs et partenaires compétents selon leur problématique
- Identifier des porteurs de projets

Avec cette aide technique supplémentaire, la commune de Friville-Escarbotin peut utiliser son droit de préemption commercial, outil pertinent pour la sauvegarde du commerce.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?



→ Outil 2 : Mise en place de règles au sein du PLUi afin de protéger le commerce de proximité et de resserrer le périmètre marchand

Dans le but de protéger le commerce de proximité, il peut être identifié au sein du PLUi un « **secteur commercial privilégié** » dans le centre-ville au sein duquel la transformation d'un local commercial en habitation est interdite.

Par ailleurs, la signature d'une convention ORT implique une exonération d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans le périmètre d'ORT. Afin de privilégier un resserrement du périmètre commercial qui est aujourd'hui très étendu, **une règle complémentaire pourra être intégrée au PLUi dans le cadre d'une modification simplifiée : en périmètre ORT, l'interdiction de création de nouveaux commerces ainsi que l'interdiction de transformation d'une habitation en local commercial en dehors du « secteur commercial privilégié ».** Ceci permettra notamment de prévenir l'installation de surfaces commerciales sur les emprises des friches qui sont incluses dans le périmètre ORT mais en dehors du secteur commercial privilégié et pour lesquelles une autre destination serait à privilégier.

Le périmètre du « secteur commercial privilégié » et les linéaires commerciaux





→ Outil 3 : Accompagnement des commerces pour la mise aux normes accessibilité

Aides existantes

- Aides de la Région Hauts-de-France via la Banque des Territoires pour le **recrutement d'un manager de centre-ville**:

Pour le soutien en ingénierie:

- Aide de 40% du coût du poste, dans la limite de 15 000 euros par an et pour une période maximale de 3 ans dans le cas d'un manager travaillant à l'échelle communale
- **Aide portée à 20 000 euros par an** sans excéder 50% du coût du poste, dans la cas d'une mutualisation de l'ingénierie entre plusieurs communes lauréates, pendant 2 ans

- Aide de la Région Hauts-de-France à **l'amélioration de l'accueil de la clientèle sur les points de vente fixe artisanal, commercial ou de service (REHA)**

Montant de l'aide :

- Taux d'intervention de 40% des investissements éligibles HT avec un minimum de 5000 € et un maximum de 30 000 € soit une subvention comprise entre 2 000 € et 12 000 €.
- Une entreprise ne peut déposer qu'une seule demande d'aide sur ce dispositif dans un délai de 2 ans.
- Seules les dépenses postérieures à la date de création du dossier seront prises en compte

Projets éligibles :

Les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs, liés à l'espace accessible aux clients, soient :

- Travaux et aménagement dans le but d'améliorer l'accessibilité du local aux personnes à mobilités réduites (PMR)

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
 Reçu en préfecture le 24/11/2023
 Publié le 24/11/2023
 ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR_T2_2023-CC

S²LO

- Travaux de second œuvre: isolation thermique et acoustique; revêtements et menuiseries extérieurs; cloisons, menuiseries et revêtements intérieurs; chauffage, climatisation, installation électrique, plomberie, ventilation, évacuation des fumées, etc...

Bénéficiaires :

- Commerçants-artistes existants, en création ou en reprise, dont le siège social se situe dans les Hauts-de-France,
- Situés dans les communes de moins de 10 000 habitants ou lauréates de l'AAP ou l'AMI « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »
- Inscrits au RCS et/ou au RM et/ou au RNE
- < 2 M€ de CA
- < 10 salariés ETP
- A jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne faisant pas partie de la liste des activités exclues: professions libérales, professions régies par un Ordre, activités financières et immobilières (banques, assurances, agences immobilières, activités de location de logement, SCI), activités de formation, conseil, bureaux d'étude, activités pour la santé humaine, commerces de gros, franchises et succursales, crèches et micro-crèches, activités agricoles
- Plateforme de la Région Hauts-de-France **La Maison des Entrepreneurs** qui propose diverses formes d'accompagnement pour la création ou la reprise d'une entreprise

Dépenses prévisionnelles

Enveloppe financière à affiner pour la mise en place d'un poste de manager de centre-ville intercommunal : charges personnels - 80 000 € pour une durée de 2 ans

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement proposé relève d'une première proposition, dans l'hypothèse d'un manager mutualisé entre plusieurs communes lauréates :

· 1 poste

Recrutement contractuel – niveau catégorie A ou équivalent cadre

Durée de mission : 2 ans

Temps de travail : 35 heures par semaine

| Dépenses € HT | | Recettes € HT | |
|----------------------|----------|------------------------|----------|
| Charges de personnel | 84 000 € | Banque des Territoires | 40 000 € |
| | 0 € | Autofinancement | 44 000 € |
| Total Dépenses | 84 000 € | Total Recettes | 84 000 € |

Calendrier

- Démarrage à court terme
- Contrat sur 2 ans

Conséquences sur la fonction de centralité

Le renforcement du rôle de centralité marchande à rayonnement espace de vie en développant la connaissance du tissu commercial ainsi qu'en pérennisant et renforçant la diversité commerciale

Objectifs

- L'objectif est de préserver, dans le centre-ville, une offre commerciale de proximité suffisamment diversifiée et de résorber la vacance commerciale.
- Développer un commerce éphémère et évènementiel
- Bénéficier du Fonds Commerce de l'ANCT pour financer les déficits d'opération pour des projets mixtes habitat/commerce ou uniquement commerciaux

Maître d'ouvrage

Ville de Friville-Escarbotin / CC du Vimeu

Niveau de priorité

Fort

Partenaires à associer

· Friville-Escarbotin (accompagnement des porteurs de projets), CCI/CMA (aide à la prospective), Région Hauts-de-France, EPF Hauts de France (portage foncier des cellules commerciales), Initiative France, Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai ou pop-up store, ANCT, Initiative France (réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise)

Description de l'action et outils

→ **Outil 1 : Dans la continuité du rôle du manager de centre-ville qui exerce une veille des locaux vacants, mettre en place une boutique éphémère pour tester un commerce**

Face aux nouvelles habitudes de consommation, au développement du e-commerce et aux conséquences de la crise sanitaire, les consommateurs développent une nouvelle relation avec leur centre-ville. A la recherche de nouvelles expériences d'achat, ils souhaitent une offre commerciale différenciante. Celle-ci est amenée à être en constante adaptation et à développer de nouveaux services afin de répondre aux nouvelles demandes de consommateurs.

Dans ce cadre, de nouvelles formes de commerce se développent: les commerces éphémères, également appelés « pop-up store ». Boutique ouverte sur une durée déterminée et idéalement située sur un emplacement stratégique, elle permet à un commerçant de tester son activité, de se faire connaître et de fidéliser de nouveaux consommateurs.

Les commerces éphémères représentent un double objectif pour la ville de Friville-Escarbotin:

- **Un rôle d'incubateur**, un commerce éphémère permet à des porteurs de projet de tester leur activité, de fidéliser leur clientèle et de s'assurer de la viabilité de leur activité. Avec un accompagnement, des porteurs de projets pourraient ainsi décider de poursuivre leurs activités de manière permanente dans d'autres locaux du centre-ville.
- **Concept store évènementiel**, en relation avec des événements ou dans le cadre du développement d'une marque (exemple: e-commerce souhaitant une visibilité saisonnière et une mise en valeur de leurs produits).

Le commerce éphémère doit se situer dans un local commercial vacant localisé dans le cœur du centre-bourg de Friville-Escarbotin. Il est différent du commerce saisonnier du fait de son rôle d'incubateur et de son ouverture à l'année.

La ville et ses partenaires seront ainsi chargés de:

- La rédaction d'un appel à manifestation et la définition des critères de sélection,
- La définition d'un niveau de loyer maîtrisé dans le cadre d'un bail dérogatoire,
- La mise en place d'outils de communication, de vitrophanie, etc.
- La gestion et la rotation des activités.

→ Outil 2: Le renforcement du droit de préemption urbain

Dans le cadre du droit de préemption urbain, le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. La collectivité dispose d'un délai de réflexion, fixé à 2 mois, pour décider de préempter le bien ou non. Cette attente est souvent incompressible, le silence valant renonciation.

La signature d'une convention d'ORT facilite le renforcement :

- du droit de préemption urbain (DPU) ;
- du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains qui ont l'objet de projets d'aménagement commercial.

L'ORT permet deux apports majeurs :

- Consolider très fortement la justification de l'instauration de ce droit. Le déclenchement par la collectivité de la préemption peut faire l'objet de recours juridiques en remettant en cause l'instauration du droit par un manque de motivation. L'ORT vient justifier une intervention d'une collectivité sur son centre-ville et donc l'instauration du DPU.
- Déléguer le droit de préemption sur les fonds artisanaux et fonds de commerce à un opérateur.

Sur quel périmètre l'outil peut-il être mobilisé ? L'outil peut être mobilisé en secteur d'intervention de l'ORT.

→ **Outil 3: Travailler sur l'offre de logements pour favoriser l'utilisation des rez-de-chaussée** à destination de services mutualisés à plusieurs occupants.

→ **Outil 4: Mutualiser deux locaux commerciaux** pour permettre d'accueillir un commerçant qui aurait besoin d'une surface plus grande.

→ **Outil 5: Appel à projet en vue d'une occupation de locaux vacants par des commerçants**

L'appel à projet, lancé par la plateforme Initiative France, en partenariat avec la commune de Friville-Escarbotin et la CC du Vimeu, permettra de sélectionner des commerces qualitatifs en vue d'occuper des locaux vacants dans le centre-bourg. Les porteurs de projet sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement privilégié de la part de la plateforme.

(Prêt ingénierie technique, ingénierie financière, juridique/administrative)



Exemple à Goussainville d'un appel à candidatures pour l'installation de 4 commerces et/ou services de proximité dans le centre-ville
 Sont exclues, en autres, les activités suivantes : pharmacies, toute forme exclusive de restauration rapide, coiffeurs et barber shop, boulangerie, fleuriste, alimentation générale, boucherie, agences immobilières, banque, service de téléphonie, laverie-pressing, activité de gros et de déstockage et locaux associatifs.

Aides existantes

- Aides de la Région Hauts-de-France dans le **co-financement d'actions inédites d'animation, de promotion et de communication du commerce et de l'artisanat local**, à caractère économique et liées à une stratégie de redynamisation identifiée

L'aide – une subvention de fonctionnement – est comprise entre 5000 € et 45 000 € pour toute la durée du dispositif, selon les besoins et le niveau de maturité du projet, dans la limite de 50% des dépenses éligibles.

- Aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec le **fonds de restructuration des locaux d'activité pour soutenir l'immobilier commercial et artisanal**

Opérations éligibles:

Le fonds finance les **opérations de création ou de restructuration de locaux d'activité** sur l'ensemble du territoire national dans les territoires identifiés pour leur fragilité.

Les projets éligibles doivent porter sur :

- des opérations commerciales, artisanales, de restauration ou de services ;
- des projets liés à l'économie sociale et solidaire et des projets touristiques (hôtellerie hors hôtellerie de plein air) sous réserve de démontrer l'effet levier sur le tissu commercial et artisanal local (**Nouveauté 2023**) ;
- Les projets accompagnés peuvent avoir une mixité d'usages.

Territoires ciblés:

Le fonds de restructuration des locaux d'activité finance, en priorité, les opérations au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou localisées dans les centres-villes ou centres-bourgs, notamment dans les villes concernées par les programmes : Action cœur de ville, Petites Villes de demain, les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ainsi que les Zones de Revitalisation Rurale et Zones d'Aides à Finalité Régionale.

Financement:

Le fonds de restructuration des locaux d'activité prends en charge jusqu'à 50 % du déficit des opérations en qualité de dernier subventionnaire. Ces opérations doivent relever de l'objet du fonds. L'opérateur doit justifier d'une participation d'au moins 40 % du prix de revient (préfinancement de la valeur de l'actif reconstitué + fonds propres) (Nouveauté 2023).

Bénéficiaires:

Le fonds de restructuration des locaux d'activité s'adresse :

- à des opérateurs en capacité de piloter la requalification et la transformation des locaux :

- Etablissements publics locaux (SEM, SPL) et leurs filiales (dont les foncières de redynamisation soutenues par la Banque des Territoires) ;
- Etablissements publics de l'Etat et les opérateurs qu'ils auront désigné ;
- Etablissements publics d'aménagement
- Bailleurs sociaux
- Promoteurs privés

- à des **collectivités locales** (communes, EPCI) à conditions qu'elles s'adjoignent **une AMO technique** pour les accompagner, et qu'aucun autre porteur de projet mentionné ci-dessus ne puisse être mobilisé. (**Nouveauté 2023**)

Dépenses prévisionnelles

La commune doit être attentive aux DIA sur la vente de locaux commerciaux dans le centre-bourg dans le but d'acquérir (si sa localisation est stratégique) et mettre en place une boutique éphémère.

Prévoir un fond pour l'achat d'un local et pour les travaux éventuels d'aménagement intérieur.

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement n'est pas connu actuellement. Des financements auprès des partenaires (Etat, Conseil Régional, Département, CCI) pourront être sollicités.

Calendrier

Démarrage à court terme (2 ans).

Conséquences sur la fonction de centralité

L'amélioration de l'offre commerciale par l'occupation des locaux commerciaux vacants existants permettra de mieux répondre aux besoins et de pérenniser l'offre au profit des habitants.

L'installation d'un commerce éphémère participe à la redynamisation de la centralité à plusieurs titre :

- Il favorise la déambulation du consommateur et les flux de visiteurs en centralité, par l'apport d'une nouvelle offre commerciale
- Il crée de la nouveauté, une nouvelle dynamique sur le quartier
- Il participe à la lutte contre les locaux vacants

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC



Référence

Exemple de boutique à l'essai à Thoiry



Les atouts pour la commune :

- Un facteur d'attractivité pour la commune
- Un image positive véhiculée par la ville/village qui se mobilise pour le commerce local
- Le retour d'une clientèle qui n'était plus présente
- Un combo gagnant : une boutique à l'essai = **5 réouvertures de commerce**

Les atouts pour le projet :

- Un test grandeur nature pendant 6 mois renouvelable 1 fois
- Un local idéalement situé
- Un loyer minoré
- Un ancrage local à l'issue de ce test
- Le soutien d'un réseau de partenaires locaux
- Un accompagnement personnalisé d'Initiative Hauts de France

Référence

EXPÉRIENCE

Accompagnement et boutiques tests à Saint-Étienne

Accompagner les initiatives de porteurs de projets pour lutter contre la vacance commerciale des rez-de-chaussée en testant des activités sur quelques mois

Retrouvez la vidéo de l'événement <https://bit.ly/2zKpida>



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Ville :
Saint-Étienne
(171 057
habitants, Loire)



Localisation :
centre-ville

Contact : Thomas Fremaux,
responsable du projet Ici-Bientôt,
designer d'espace et de service,
étude et animation urbaine,
Centre de recherche, d'étude et
de formation à l'animation et au
développement - Crefad Loire
@ : thomas@crefadloire.org

Partenaires : la ville de
Saint-Étienne, l'État, la Caisse des
Dépôts, Typotapie, Carton Plein

Calendrier : dispositif amorcé
en 2016



Pâtisseries, épicerie, atelier de couture, de nombreux programmes ont pu s'installer grâce à l'accompagnement du projet « Ici-Bientôt »

CONTEXTE

Dans le centre-ville de Saint-Étienne, le quartier historique, inclus dans le quartier Beaubrun-Tarentaize (classé quartier prioritaire de la politique de la ville - QPV), commence progressivement à connaître un déclin commercial à la fin des années 90, celui-ci s'accroissant à partir de 2000, jusqu'à voir la moitié des commerces fermer. L'habitat se dégrade et la vacance commerciale s'installe durablement. Plusieurs associations locales se saisissent de cette problématique et sollicitent l'implication des habitants pour questionner l'avenir de ces rez-de-chaussée. Pour le Crefad Loire, association d'éducation populaire, cette vacance se transforme en opportunité pour développer de nouveaux outils et remettre en service l'étage de la rue.



Il s'agit de lutter contre le mythe d'un loyer haut dû au passé commerçant de la rue et de faire comprendre qu'un local loué, même à prix bas, vaut mieux qu'un local vacant.

Thomas Fremaux
Coordinateur de projet, Ici-Bientôt

PROJET

Porté initialement par les associations Crefad Loire, Carton Plein et Typotapie et mis en œuvre par la suite par le Crefad Loire, le projet « Ici-Bientôt » est amorcé en 2016. Il associe diverses compétences afin d'accompagner des porteurs de projet dans leur installation. Il s'agit de favoriser un retour d'activité dans ces rez-de-chaussée tout en permettant à de jeunes entreprises et associations de tester leur idée et leur modèle économique. Implantés rue de la Ville, les bureaux du projet sont au cœur du dispositif : espace ouvert, tiers-lieu, conciergerie, espace de rencontres et de test, ce lieu est le premier site-support pour que chacun y développe son idée.

Pour proposer un maximum de locaux, les acteurs d'« Ici-Bientôt » travaillent activement au recensement des propriétaires de biens vacants. Ils peuvent ainsi jouer le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les porteurs de projets : ils encouragent les propriétaires à la location et incitent à baisser le coût du loyer

ou m². L'association propose aux porteurs de projets des locaux pour tester des activités : cette mise en relation amène les porteurs de projets à contractualiser directement avec les propriétaires. À travers des baux précaires de six mois à un an, ces contrats intègrent des clauses permettant de les transformer à terme en baux classiques sans augmentation de loyer. L'association travaille également avec la Ville sur certains rez-de-chaussée préemptés par cette dernière dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU). Le délai d'attente avant le démarrage des travaux permet d'occuper de façon temporaire un local.

Le projet de « La Bricoleuse », atelier de bricolage partagé, est un exemple de projet d'occupation temporaire. D'abord développé au sein du Crefad Loire, « La Bricoleuse » est aujourd'hui gérée par une association créée pour l'occasion et offre une alternative au FabLab de la Cité du Design en étant plus accessible pour les habitants du quartier.

Clés de réussite



- S'appuyer sur les budgets « politique de la ville » pour financer le projet.
- Avoir un lieu de rencontre identifié au cœur du dispositif.
- Fournir un accompagnement bilatéral, côté propriétaires et côté porteurs de projets.
- Tester les activités sur six mois minimum.
- S'appuyer sur des baux précaires évolutifs.
- Déterminer un juste coût du loyer selon l'activité.

Résultats observés

- Un total de huit projets accompagnés par « Ici-Bientôt » qui ont pu voir le jour (épicerie, atelier de couture, pâtisseries...).
- Un taux de vacance commerciale de 50 % lors de l'installation du projet « Ici-Bientôt » passé à 25 % aujourd'hui.
- La synergie entre acteurs permet de favoriser le maillage territorial.
- Ici-Bientôt profite de sa visibilité pour mettre en avant d'autres initiatives sur le quartier Beaubrun.

Référence d'utilisation du fonds de restructuration des locaux d'activité de l'ANCT



| | |
|--|--|
| Opération | OPE6 - Requalification de locaux commerciaux vacants ou qui risquent de le devenir - reprise du GINFIZZ |
| Porteur | SEMAVILLE (SEM) |
| Type de porteur | EPL |
| Adresse de l'opération | 22 avenue Jean Jaurès, Belfort |
| Périmètre d'intervention | ACV |
| Nombre de locaux | 1 |
| Surface en m² | 93 |
| Montant de la subvention du fonds RLA | 17 155 € |
| Date de livraison prévisionnelle | 2023 S2 |

CARTE INTERACTIVE DU FONDS DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX D'ACTIVITÉ

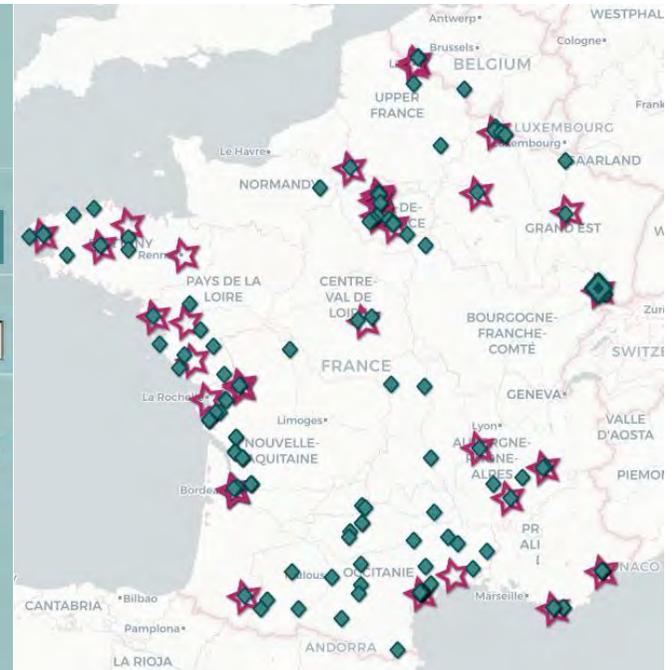
[Voir toutes les opérations](#)

Filtrer les opérations par porteur :
 Tous les porteurs

Rechercher une opération par son nom :

Liste des opérations :

- OPE2 - Reconversion des locaux vacants dans les quartiers anciens Jacquard et Chappe-Ferdinand
- OPE1 - Réhabilitation d'une friche en tiers-lieu
- OPE2 - Restructuration d'une auberge multiservice phase 2
- OPE6 - Transformation d'un local artisanal + boutique en ressourcerie et ateliers partagés
- OPE8 - Vente des murs d'un hôtel restaurant
- OPE12 - Réhabilitation d'un local commercial vacant
- OPE1 - Construction d'un campus E-sport
- OPE1 - Requalification des commerces de la Place Foch
- OPE1 - Résorption de la vacance et redynamisation commerciale en centre-ville de Tourcoing
- OPE1 - Réhabilitation de 13 locaux en centre-ville
- OPE2 - Réalisation d'un programme mixte
- OPE1 - Requalification de locaux commerciaux vacants ou qui risquent de le devenir -



Source: https://anct-carto.github.io/fonds_ria/

Objectifs

Faciliter l'accès aux services publics sur votre territoire et fournir un service moderne et de qualité, adapté aux besoins des citoyens.

France Services permet à chaque usager, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien, en particulier pour ceux qui connaissent des difficultés d'accès au numérique.

Maître d'ouvrage : Friville-Escarbotin, CC du Vimeu

Niveau de priorité : Fort

Partenaires à associer

ANCT, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Fonds européens, Région

Localisation préférentielle

- Court terme : 170bis, rue du Général Leclerc
- Moyen / long terme : nouveau site Bricard

Description de l'action et outils

→ **Outil** : créer une maison France Services

France Services permet un accompagnement sur les démarches de 9 partenaires nationaux : ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès aux droits), de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste. Dans la Somme, d'autres partenaires locaux (association tutélaire) ou nationaux (anciens combattants et répression des fraudes) sont, dans certaines France Services, en lien avec les agents d'accueil polyvalents. 2 France Services (Ham et Moreuil) accueillent des permanences, avec ou sans rendez-vous, de la maison départementale des personnes handicapées.

France Services assure un accès libre et gratuit à un point numérique pour réaliser des démarches administratives dématérialisées.

Il existe 32 France Services labellisées dans la Somme dont deux sites à Abbeville.

Des conseillers numériques France Services vont aider les usagers France Services sur 3 thématiques prioritaires :

- soutenir les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.... ;
- rendre autonomes les usagers pour réaliser seul des démarches administratives en ligne.

Ainsi, les missions des conseillers numériques France services sont plus larges que celles des agents des France services, eux-mêmes focalisés sur l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives sur Internet.

Chaque structure labellisée bénéficie d'une aide de fonctionnement de 30 000 € par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge. Jusqu'à 80 % des dépenses d'investissement liées à la création d'une France Services peuvent en outre être couvertes, via la dotation d'équipement des territoires ruraux ou la dotation de soutien à l'investissement local.

Ce nouvel espace pourra être installée de manière préférentielle, sur le long terme, au sein de la friche Bricard. Il répondra par ailleurs au cahier des charges du dispositif France services :

- Deux agents d'accueil, sur un temps de présence de 24 heures minimum sur 5 jours, pour accueillir et accompagner les usagers présents ;
- Un bureau confidentiel obligatoire pour réaliser l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ;
- Un espace avec des ordinateurs connectés à internet en accès libre, à disposition des citoyens ;
- Une salle de réunion pour proposer de la formation numérique et des rencontres pour les services partenaires ;
- Des bureaux partagés ou permanents mis à disposition des services partenaires avec le matériel et les connexions indispensables à leurs missions ;
- Un bâtiment adapté à l'accueil des personnes handicapées.



Aides existantes

Aide de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Instructeur de l'aide: préfecture de département

La structure labélisée bénéficie d'une aide de fonctionnement de 30 000 € par an financé à parité par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et par le Fonds national France services (FNFS).

Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge.

Jusqu'à 80 % des dépenses d'investissement liées à la création d'une France Services peuvent en outre être couvertes, via la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**.

Dépenses prévisionnelles

L'enveloppe financière n'est pas définie. Suivant l'emplacement et le lieu choisi (exemple: ancien bâtiment communal à réhabiliter), il devra être estimé les coûts relatifs aux études, aux travaux et à l'acquisition de mobilier/matériel.

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement n'est pas connu actuellement. Des financements auprès des partenaires (DETR/DSIL, FNADT, FNFS...) pourront être sollicités.

Calendrier

A moyen terme.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_OR2_2023-CC



Conséquences sur la fonction de centralité

Il s'agit d'améliorer l'accessibilité des services publics et au public pour chaque citoyen grâce à des lieux d'accueils spécialisés et un dispositif d'accompagnement individuel aux démarches administratives dématérialisées. Cet équipement localisé dans le centre-ville renforcera la fonction de centralité de la commune.

Objectifs

- Faire connaître l'offre de commerce de centre-ville ;
- Mobiliser des outils de communication et de relation clients innovants ;
- Proposer de nouveaux services à la clientèle : chèque-carte cadeau, vente en ligne
- Mettre en place un outil numérique innovant qui fédère les commerçants sédentaires et non-sédentaires
- Développer un site Internet répondant aux attentes actuelles ;
- Favoriser l'intégration du digital dans le « business model » des commerçants;
- Favoriser la consommation auprès des commerces de centre-ville

Maître d'ouvrage

Ville de Friville-Escarbotin, CC du Vimeu

Niveau de priorité

Fort

Partenaires à associer

Association de commerçants, CCI/CMA, Région Hauts-de-France, Etat

Description de l'action et outils

Les commerçants de centre-ville, majoritairement des indépendants, sont peu dotés en outils modernes de relation clients afin de conforter la fréquentation par la communication, publicité, avantages fidélité, offre visible via Internet. Ils sont de plus peu organisés pour proposer ces outils de manière collective afin de valoriser la destination commerciale centre-ville et ainsi favoriser le flux chaland en centre-ville. Ces manques affaiblissent l'offre commerçante de centre-ville face aux concurrents qui sont dotés, via les réseaux d'enseignes nationales ou au sein d'un centre commercial, de ses outils cruciaux.

Il s'avère donc nécessaire de s'adresser à la clientèle potentielle du bassin de consommation et de la fidéliser en mutualisant des outils de relation clients :

- **Outil 1** : chèque-carte cadeau, pour capter la consommation locale en mobilisant les employeurs locaux ; dispositif à proposer aux entreprises locales
- **Outil 2** : programme de fidélisation, pour renforcer les flux et achats en fidélisant et récompensant la clientèle du centre-ville
- **Outil 3** : site internet de présentation de l'offre et de e-commerce.

Aides existantes

Aide de la Région Hauts-de-France dans le **déploiement de solutions numériques permettant le référencement en ligne des commerçants.**

Montant de l'aide:

- Taux d'intervention de 40% des investissements éligibles HT avec un minimum d'investissement fixé à 3000 € et un maximum à 30 000 €, soit une aide régionale comprise entre 1200 € et 12 000 €
- Le taux d'intervention sera de 20% lorsque les dépenses d'investissements présentées seront supérieures à 30 000 € et un maximum à 50 000 €

Dépenses éligibles:

- Site de vente en ligne (site nouveau ou évolution du site vitrine en site e-commerce)
- L'équipement en système de gestion de la relation client (GRC ou CRM en anglais)
- L'équipement en système de gestion intégrée (PGI ou ERP en anglais)
- Caisse enregistreuse numérique et connectée (sur un même projet, ne sera retenu qu'une seule caisse dans la limite de 1500 € par matériel et devra être reliée à un projet de site e-commerce)



Bénéficiaires:

- Les structures juridiques existantes, en création ou en reprise, situées sur le territoire des Hauts-de-France, pouvant prendre les formes suivantes: sociétés de capitaux (SARL, SA, SAS), EURL, Micro Entreprise, Entreprises de l'ESS ayant obtenu l'agrément ESUS Sociétés coopératives de production, Associations employeuses ayant une activité économique, Structures de l'insertion par l'activité économique, Groupements d'employeurs et groupements d'employeurs d'insertion qualification
- < 2 M€ de CA
- < 20 salariés ETP
- A jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne répondant pas à la définition d'entreprise en difficulté
- Ne faisant pas partie de la liste des activités exclues: professions libérales, activités financières et immobilières, franchises, succursales et établissements secondaires, organismes de formation, conseil, bureaux d'études, coach, centrale d'achat, toute entreprise ayant le numérique pour cœur d'activité

Dépenses prévisionnelles

Enveloppe financière à définir

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement n'est pas connu actuellement. Des financements auprès des partenaires (Etat, Conseil Régional, Département, CCI) pourront être sollicités.

Calendrier

Court-terme

Conséquences sur la fonction de centralité

Le déploiement des solutions numériques permettrait aux commerces du centre-ville d'être plus visibles et de conforter ainsi le rôle de centralité du centre-bourg.

Objectifs

- Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg
- Concilier les enjeux de visibilité des commerces et services de proximité et les enjeux de qualité urbaine, architecturale et de valorisation du patrimoine local.

Maître d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin
- Particuliers

Niveau de priorité

Moyen

Partenaires à associer

- CC du Vimeu
- CAUE / PNR

Description de l'action et outils

Cette fiche action vise à :

- Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Contribuer à la revitalisation des cœurs de bourg en donnant des clés de lecture aux porteurs de projet pour leur faciliter l'installation et le développement.

Pour cela, deux outils sont proposés :

→ Outil 1 : La création d'une charte communale de qualité des devantures commerciales

Cette charte des devantures commerciales sera établie à l'échelle de la commune et en particulier du centre-bourg. Le CAUE pourra être sollicité pour sa réalisation de cette charte. Celle-ci devra contenir des préconisations pour la réalisation des devantures commerciales visant notamment :

- La pérennité et l'esthétisme des matériaux employés ;
- Une certaine sobriété d'ensemble (teintes, dimensions et matériaux de l'enseigne) ;

- Une harmonie des devantures à l'échelle du centre-bourg ;
- Le respect et la valorisation du bâti dans lequel la devanture est installée.

Cela pourra prendre la forme d'une série de fiches conseils « devantures commerciales et enseignes » et d'un flyer pédagogique « ouvrir ou moderniser un local commercial ».

→ Outil 2 : La mise en place d'une aide financière à l'embellissement des devantures commerciales

Afin de faciliter le respect de la charte et d'accompagner les commerçants dans leur démarche de valorisation de leur devanture, la commune pourra mettre en place une participation financière à l'embellissement des façades commerciales et à l'amélioration de leur intégration dans le contexte urbain et architectural. Des conseils et un accompagnement des commerçants pourront par ailleurs être proposés par la commune (service développement économique), la CC du Vimeu (via le manager de commerce) ou le CAUE.

Dans ce cadre, un partenariat pourra être créé avec les entreprises locales de métallurgie afin que les commerçants puissent les solliciter en priorité, notamment pour la réalisation de leurs enseignes en drapeau.

Calendrier estimatif

- Charte communale : réalisation 2024 / mise en application 2025
- Aide financière : à partir de 2025

Enveloppe financière estimative

Pour la réalisation de la charte des devantures commerciales par un bureau d'étude spécialisé et du travail de concertation en amont, il peut être provisionné entre 5 000 et 10 000 € HT.

La mairie peut proposer de financer une partie des travaux d'aménagement de façades si le projet du commerçant entre dans le cadre de la charte.

Conséquences sur la fonction de centralité

La maîtrise des façades commerciales permet de valoriser l'architecture des rues commerçantes et de contribuer à l'attractivité du centre-bourg.

La création d'une charte qualitative des devantures commerciales permettra d'encadrer les travaux entrepris par les particuliers et les commerçants.



■ Exemple d'enseignes et devantures valorisant peu le bâti de centre-bourg

■ IntraMuros une application d'informations de la CCV, notamment sur les commerces

Référence

• L'application

Left facade (marked with a red X):

- Ce grand panneau masque totalement la liaison entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Il isole complètement le commerce du reste du bâtiment. L'enseigne en drapeau n'est pas à l'échelle d'un centre-ville (trop grande) et n'est pas positionnée dans le cadre du commerce.**
- Même si le commerce occupe deux niveaux, l'enseigne doit être posée dans le cadre du rez-de-chaussée du bâtiment. Elle doit rester à la hauteur des pignons. De plus, ce grand panneau masque les linteaux des ouvertures du 1er étage.**
- Les éléments d'architecture comme les garde-corps ne doivent en aucun cas servir de support à des panneaux d'enseignes. Le panneau indiquant l'activité est trop important.**
- Les panneaux appliqués qui isolent totalement le rez-de-chaussée des étages sont à éviter. Il est important de garder visible les descentes de charge de l'immeuble (accroches du bâtiment au sol).**

Right facade (marked with a yellow checkmark):

- Des lambrequins positionnés en tableau des ouvertures donnent un aspect particulièrement soigné au commerce. L'enseigne en drapeau, placée dans le prolongement du bandeau de commerce, apporte un signal efficace et en complémentarité des enseignes en bandeau.**
- Une enseigne en lettres découpées positionnée en rez-de-chaussée est beaucoup plus lisible. De plus la dépose du panneau de l'étage permet de dévoiler les linteaux cintrés des ouvertures du 1er étage. La cohérence entre les deux niveaux se fait par la couleur des châssis.**
- L'indication d'une activité commerciale située à l'étage est visible grâce aux lambrequins (en matériau de qualité) positionnés sous le linteau des fenêtres. Elle est complétée par une plaque à côté de la porte d'entrée, qui signale l'accès à cette activité.**
- Dans le cas d'un commerce situé à côté de la porte d'accès aux étages de l'immeuble, il vaut mieux opter pour une devanture en feuillure qui dégagera les accroches au sol du bâtiment. La porte d'accès aux étages ne doit pas être intégrée au commerce.**

■ Extrait de la Charte des devantures commerciales de Soisson

Devantures commerciales et enseignes
Fiche 1

OBSERVER ET COMPRENDRE AVANT D'AGIR

Rénover votre devanture commerciale, installer une enseigne, c'est penser à la valorisation de votre activité tout en participant à l'identité visuelle du centre-ville ou du centre-bourg.

Observer votre environnement, comprendre l'organisation de la façade dans lequel votre commerce s'inscrit, vous permettra de mieux définir votre projet de rénovation tout en tirant parti de son implantation.

Inscrire le commerce dans le bâtiment qui le reçoit

Avant de vous lancer dans l'aménagement de votre devanture commerciale, il s'agit de bien observer la façade du bâtiment dans sa globalité.

En centre-ville ou centre-bourg, les commerces occupent souvent les rez-de-chaussée des maisons de ville mitoyennes et organisées sur 2 ou 3 niveaux.

Nous pouvons distinguer 3 types de bâti :

Le bâti traditionnel



- Ses principales caractéristiques :
- une façade simple et enduite,
 - des encadrements en pierre de taille (granite, calcaire ou brique).

Le bâti remarquable



- Ses principales caractéristiques :
- une façade enduite ou en pierre de taille,
 - des encadrements en pierre de taille (granite, calcaire ou brique),
 - des décors architecturaux.

Le bâti moderne



- Ses principales caractéristiques :
- une construction en béton ou parpaings,
 - une façade enduite,
 - un surplombage des horizontales (fenêtre, balcon filant, toiture terrasse...).

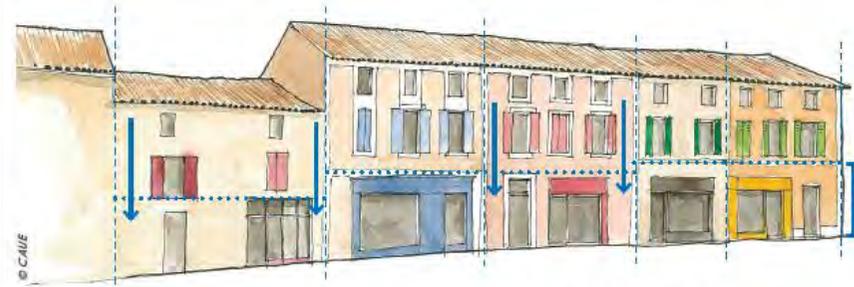


bâti traditionnel bâti remarquable bâti moderne

Intégrer le commerce dans le paysage de la rue

Votre commerce s'inscrit dans un ensemble : un quartier, une rue, une place. Quelques principes pour s'insérer harmonieusement :

- ↓ Rythme des façades :
S'appuyer sur le rythme parcellaire des façades pour éviter des devantures transversales à deux bâtiments qui écrasent et alourdissent l'ensemble.
- ↓ Lignes verticales et descentes de charge :
Préserver les descentes de charges en maçonnerie pour éviter que le bâtiment "flotte" dans le vide.
- Lignes horizontales des rez-de-chaussée :
Contenir l'emprise de la devanture dans la hauteur du rez-de-chaussée.
- Espace commercial et espace privé :
Penser à conserver les entrées de l'immeuble pour rendre accessible facilement les étages (si logement).



- Rythme des façades
- ↓ Lignes verticales et descentes de charge
- Lignes horizontales des rez-de-chaussée
- I Hauteur de devanture

À retenir...

- ✓ Le local commercial fait partie intégrante de l'immeuble qui l'abrite.
- ✓ Une rénovation globale aura un impact visuel au-delà du commerce car il s'inscrit dans un tissu urbain existant.
- ✓ Lorsque le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, prenez en compte les travées d'immeubles.
- ✓ Évitez les devantures transversales à 2 bâtiments.
- ✓ Les matériaux qualitatifs, les mises en œuvre pérennes et les options environnementales sont à privilégier.
- ✓ Les décors d'origine (ornementations) seront préservés au maximum.

Observer avant d'agir
 Fiche 1 | Mai 2017

Devantures
commerciales
et enseignes
Fiche 3

CRÉER OU RÉNOVER VOTRE DEVANTURE

Votre devanture commerciale est votre meilleure image. C'est un écran destiné à mettre en valeur les produits et les services proposés par votre commerce.

Les différents éléments de la devanture

La devanture commerciale est l'ensemble des éléments architecturaux composant la façade d'un commerce.

Il existe deux types de devanture :

0 La devanture en feuillure

La devanture en feuillure s'inscrit dans un percement de façade en relation directe avec l'ensemble de l'immeuble. La vitrine est positionnée dans l'épaisseur du mur en retrait de la façade.



0 La devanture en applique

La devanture en applique (ou en placage) se distingue par un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade. Elle est plaquée contre la façade.



Rénover ou composer votre devanture en feuillure

Pour être visuellement attractive, la devanture sera pensée en cohérence avec l'ensemble de la façade du bâtiment (couleurs et matériaux).

0 Pour les menuiseries :

- L'aluminium ou le bois sont des matériaux mieux adaptés pour les grands vitrages,
- privilégier des couleurs foncées : gris, noir, bordeaux... (Éviter le blanc).

> cf fiches "réhabilitation du bâti ancien"
www.ogio2b.fr/aménagement_et_projets/habitat



- Le choix d'une même couleur et d'un même matériau augmentera la cohérence entre un bâtiment ancien et un bâtiment contemporain.



Point réglementaire

Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit faire l'objet d'une autorisation préalable à déposer en mairie. Ces travaux peuvent aussi faire l'objet d'une autorisation au titre de la réglementation sur les établissements recevant du public (accessibilité / sécurité).

Devantures
commerciales
et enseignes
Fiche 4

CHOISIR ET INSTALLER VOTRE ENSEIGNE

L'affichage commercial individuel permet à chacun d'être visible dans un cadre commun, sans surenchère. Des règles d'emplacement, de dimensions... sont à respecter.

Qu'est-ce qu'une enseigne ?

L'enseigne est une inscription, une forme, une image ou un signe apposé sur un immeuble et relatif à son activité (nature et nom de l'exploitant). C'est un élément important de la devanture.



Installer une enseigne, c'est penser à :

- l'intégrer dans le projet global de la devanture (position, composition, graphisme, éclairage) en cohérence avec les autres enseignes,
- l'inscrire dans la limite de la façade,
- privilégier des matériaux de qualité et durables, comme le bois, l'aluminium, l'acier ou le fer,
- maintenir les enseignes en bon état de propreté.



Enseigne drapeau en fer

Enseigne bandeau lettres découpées en aluminium



L'enseigne en bandeau (ou à plat)

L'enseigne en bandeau :

- est fixée sur le mur,
- ne dépasse pas la longueur de la vitrine située en dessous,
- ne déborde pas sur les étages ou au-dessus de l'entrée de l'immeuble,
- son texte est réalisé sur une seule ligne.

Dans le cas d'une devanture en applique (cf fiche 3 - Créer ou rénover votre devanture), cette enseigne sera implantée sur le bandeau de la devanture, dans l'axe de l'ensemble.

En centre historique, la hauteur de l'enseigne ne dépassera pas 50 cm.



Dans le cas d'une devanture en feuillure (cf fiche 3 - Créer ou rénover votre devanture), il est recommandé de laisser le mur apparent de part et d'autre des fenêtres afin de laisser visible la structure du bâtiment.



Les enseignes composées de lettres et signes découpés sont généralement plus respectueuses de l'architecture, puisqu'elles la masquent moins.

Objectifs

- Valoriser un équipement public pour participer à l'amélioration globale du cadre de vie
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune, renforcer leur attachement au territoire et favoriser leur projection sur celui-ci
- Favoriser l'accès à une pratique artistique

Niveau de priorité : Faible

Maître d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin

Partenaires à associer

- Association de création artistique ou artiste indépendant
- CAUE (animation)
- ALSH
- Elèves des écoles primaires, du collège, du lycée

Description de l'action et outils

Cette action s'inscrit dans la poursuite de la rénovation énergétique de la salle Arago. Elle concerne la réalisation de fresques par les élèves de la commune, sous la forme d'un projet pédagogique.

Cet équipement jouxte le projet d'aménagement d'espaces de loisirs (pump track, city stade...) en cours de réalisation.

Calendrier estimatif

- Réalisation après rénovation énergétique du bâtiment : après 2026
- Temps de réalisation : 8 à 10 jours

Enveloppe financière estimative

• Matériel et rémunération artiste encadrant : 10 000 € à 12 000 € pour environ 200 m² à 250 m² de surface de fresque sur les 4 façades. Les coûts peuvent être réduits ou échelonnés en ne couvrant qu'une ou deux façades ou en réalisant 4 fresques différentes mais harmonieuses sur 4 années.



■ Salle Arago

Référence



■ Fresque réalisée par des élèves de primaire à Izel-Vor (22)

Objectifs

- Transition écologique et énergétique
- Viser l'exemplarité
- Définir une stratégie d'amélioration pertinente
- Phaser les travaux pour maximiser les économies d'énergie

Maître d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin

Niveau de priorité

Fort

Partenaires à associer

- CCV
- ADEME
- FDE80
- Banque des Territoires
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Description de l'action et outils

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action D4. du PCAET, qu'elle vise à décliner localement. L'action ciblée pourra être mise en œuvre au travers de :

1 La définition des besoins en matière de rénovation énergétique des bâtiments pré-ciblés

Une première série de bâtiment est pré-ciblée dans le cadre de cette action : **la salle Arago (cf.action 1.7), les écoles publiques, la salle Edith Piaf, les anciens locaux administratifs CHUCHU (cf. action 1.2)...**

Cela pourra se faire au moyen d'une étude préalable réalisée par une AMO spécialisée permettant d'identifier :

- les bâtiments dont les consommations supérieures à 6000€/an permettraient l'installation d'une télégestion énergétique ;
- les bâtiments pouvant bénéficier du dispositif Cocon 80 ;

- les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique plus globale avec l'appui d'un maître d'oeuvre dans le cadre d'un marché piloté par la FDE pour les communes adhérentes au Conseil en énergie partagé.

→ **Outils** : mobilisation d'aides à la réalisation d'études préalables pour la rénovation énergétique parmi celles listées dans le tableau ci-après.

2 L'élaboration d'un contrat de performance énergétique

Ceci peut se faire avec l'accompagnement de la FDE80. Ce contrat prévoit :

- L'objet du CPE : un périmètre précis doit être déterminé sur lequel doivent porter sur les économies d'énergie à réaliser ;
- L'investissement : le maître d'ouvrage doit disposer d'un investissement suffisant afin de réaliser les travaux, un budget doit être alloué ;
- La garantie de performance énergétique, obligatoire afin de garantir au maître d'ouvrage des économies d'énergie conformes au contrat ;
- La mesure des performances énergétiques : Il est indispensable de pouvoir calculer les économies d'énergie réalisées. Les deux parties doivent être d'accord sur la méthode utilisée

→ **Outils** : accompagnement par la FDE80

3 La réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Cette fiche action cible en priorité les bâtiments situés dans le périmètre du centre-bourg ou dans le périmètre complémentaire soit : les écoles Giroto, Prévert, Perrault et Pagnol, la salle Edith Piaf et les anciens locaux administratifs Chuchu.

→ **Outils** : mobilisation d'aides à la réalisation de divers travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics parmi celles listées dans le tableau ci-après.

Calendrier estimatif

- Etude préalable : 2024
- CPE : 2025
- Début travaux rénovation énergétique : courant 2025

Enveloppe financière estimative :

- Etude d'opportunité et élaboration du CPE (soit 6 bâtiments communaux dont 4 écoles) : environ 40 000 € à 50 000 € .
- Coût travaux de rénovation énergétique : prévoir environ 1 500 000 € pour 4 écoles et 2 autres bâtiments communaux (à affiner en fonction des résultats de l'étude).

Aides existantes

| Nom de l'aide | Porteur(s) de l'aide | Nature de l'aide | Calendrier |
|---|--|--|----------------------------|
| <u>Financer les AMO pour la rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique</u> | ADEME | Subvention 1) <u>Phase AMONT</u> : Taux d'aide ADEME : 50 % Plafond : coût d'une AMO plafonné à 30 000 euros 2) <u>Phase AVAL</u> : Rédaction et procédure de passation du CPE, suivi et mise en œuvre du CPE Taux d'aide ADEME : 50 % Plafond : coût d'une AMO plafonné à 50 000 euros pour un CPE / max 100 000 euros si plusieurs bâtiments. Ingénierie technique | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Financer une mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globale</u> | ADEME | Subvention (max : 50% Dépenses totales de prestations plafonnées à 30 k€ pour un bâtiment et 60 k€ pour plusieurs) Ingénierie technique | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics</u> | ADEME, Banque des Territoires, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | Appel à projets (AAP) / Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour communes PVD | Aide récurrente |
| <u>Accompagner les collectivités et leurs écoles dans une démarche d'économie d'énergie</u> | FNCCR / CEREMA | Accompagner une collectivité qui inscrit au moins 6 écoles. Cotisation de 950 €/école pour l'ensemble des 5 ans. But : 12% d'économies d'énergie et actions d'accompagnement et de sensibilisation. | Du 07/12/21 au 31/12/23 |
| <u>Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics</u> Nom initial de l'aide | Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | Subvention : Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement | Clôture 31/12/23 |
| <u>Mettre en œuvre une rénovation énergétique des bâtiments</u> | CEREMA | Ingénierie technique | Du 16/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Bénéficier d'une prestation globale de Maîtrise d'ouvrage sur votre projet de rénovation énergétique</u> | Banque des Territoires | Ingénierie technique Ingénierie financière | Aide récurrente |
| <u>Financer les opérations de rénovation thermique</u> | Banque des Territoires | Prêt | Permanente |

Objectifs

- Organiser des compétitions d'athlétisme de niveau régional, donner ainsi plus de visibilité à la commune et renforcer les flux en direction de son centre-bourg,
- Améliorer la qualité des équipements sportifs publics à destination des scolaires, du grand public et du club d'athlétisme local (150 licenciés)
- Participer à fidéliser la population à la commune

Niveau de priorité : Fort

Maître d'ouvrage

- Ville de Friville-Escarbotin

Partenaires à associer

- Etat / Région / Département
- Collège / Lycée

Description de l'action et outils

Le club d'athlétisme (qui compte 150 adhérents et qui est très dynamique), le collège et le lycée utilisent quotidiennement cette infrastructure construite il y a plus de 40 ans et qui est dans un état particulièrement dégradé.

Le projet consiste à :

- Démolir complètement la piste existante et la refaire aux normes en vigueur ;
- Remettre à neuf les aires et les ateliers de saut en hauteur, saut en longueur, saut à la perche ;
- Remettre à neuf les aires et les ateliers de lancer de javelots, de poids, de marteau et de disque ;
- Remettre à neuf la fosse de steeple.

Calendrier estimatif

- Appel d'offres pour les travaux : Décembre 2023
- Choix des entreprises travaux : 2024
- Début chantier : 2025
-

Enveloppe financière estimative et plan de financement envisageable

- Coût global : 1 014 974 €
- Etat : 253 743,50 € (DETR, 25 %) / accordée
- Département : 300 000 € (30 %) / accordée
- Région : dossier à redéposer en 2023



Objectifs

- Inscrire la commune dans une trajectoire de transition énergétique
- Remplacer des équipements obsolètes (chaudière lycée)

Maître d'ouvrage : FDE80

Niveau de priorité : Faible

Partenaires à associer

- BS3V
- ADEME (Fonds chaleur : distribution et production / Banque des Territoires)
- CEE (« Opération BAR-TH-137 et 127 » : distribution)
- Région (FEDER : en complément)
- Département
- Entreprises implantées sur le territoire communal

Description de l'action et outils

- La ville de Friville-Escarbotin, et en particulier son centre-bourg, présente un contexte a priori favorable à la mise en place d'un réseau de chaleur.
- Les équipements publics qui pourraient être concernés sont listés ci-dessous :
 - Lycée (remplacement chaudière obsolète)
 - Collège
 - Salle Edith Piaf
 - Stade municipal
- L'inclusion éventuelle d'entreprises industrielles et commerciales locales, ou de structures de service à la personne est à l'étude, notamment :
 - Boutté
 - Grandsire
 - Marchio
 - Proméo et C2T
 - Intermarché / Netto
 - Résidence Joseph Petit

Enveloppe financière estimative

- Etude de faisabilité : 12 000 €
- Coût de mise en œuvre : à définir

Calendrier estimatif : long terme

Aides existantes

| Nom de l'aide | Porteur(s) de l'aide | Nature de l'aide | Critères d'éligibilité | Calendrier |
|---|------------------------|--|--|-------------------------|
| <u>Se faire accompagner dans les études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération (EnR&R)</u> | ADEME | Subvention Ingénierie technique | Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Faciliter l'extension et création de réseaux de chaleur ou de froid</u> | ADEME | Subvention Ingénierie technique | - votre réseau assure des services publics de distribution de la chaleur (la collectivité est autorité organisatrice) ; - votre réseau de chaleur existe au sens fiscal (au moins deux clients distincts de la MOA) ; - votre réseau technique distribue uniquement de la chaleur. | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Aider à l'installation de production de chaleur biomasse/bois</u> | ADEME / Fonds chaleur | Subvention | l'étude du projet, l'approvisionnement biomasse, la quantité de chaleur produite, les performances énergétiques et environnementales. | Aide permanente |
| <u>Financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse</u> | ADEME | Subvention (max : 70%) | conditionnée au recours à un prestataire dont les compétences respectent un référentiel validé par l'ADEME (RGE Etude) ou pouvant justifier de conditions équivalentes | Aide permanente |
| <u>Se faire aider dans les études de faisabilité pour l'installation de récupération de chaleur fatale</u> | ADEME | Ingénierie technique | Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Réaliser un projet de récupération de chaleur fatale avec l'aide du Fonds Chaleur</u> | ADEME / Fonds chaleur | Subvention Ingénierie technique | Avancée du projet et conditions techniques : Quantité de chaleur récupérée, performances énergétiques et environnementales des installations, temps de Retour Brut (TRB) du projet. | Du 01/01/23 au 31/12/23 |
| <u>Investir dans le développement de la production de chaleur renouvelable des réseaux de distribution</u> | Banque des Territoires | Autres aides financières : Participation au financement du développement des réseaux de chaleur dans les territoires | Avancée du projet : Mise en œuvre / réalisation | Aide permanente |
| <u>Investir dans les projets de centrales biomasses et CSR</u> | Banque des Territoires | Financement d'études et financement de projet | Avancée du projet : Mise en œuvre / réalisation Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement | Aide permanente |

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 080-200070944-20231024-CONV_ORT2_2023-CC

